

181^e session du Synode

DE L'EGLISE REFORMEE EVANGELIQUE
DU CANTON DE NEUCHATEL
Mercredi 5 décembre 2018
Montmirail

PROCES-VERBAL

PRESIDENCE M. Yves Bourquin

VICE-PRESIDENCE Mme Françoise Ducommun

Le **président** salue officiellement la présence de :

Pour la presse :

M. Nicolas Meyer, Réformés

Mme Angélique Neukomm, responsable de la communication et de la recherche de fonds

M. Nicolas Friedli, responsable des réseaux sociaux et du site internet

M. Nicolas Bringolf, journaliste indépendant

M. Joël Bürri, Protestinfo

Députés à voix consultative

Eglise catholique romaine : curé Vincent Marville et Mme Laura Zwygart (pas répondu)

Eglise catholique chrétienne : Mme Françoise Schetti (matin)

Armée du Salut : M. Timothée Houmard (pas répondu)

Eglise protestante unie de France région Est-Montbéliard : M. Marc Ortlieb (pas répondu)

Fédération évangélique neuchâteloise : M. Valéry Gonin (pas répondu)

Invités à la session

Fédération des Eglises protestantes de Suisse

Conférence des Eglises romandes

Eglise réformée du canton de Fribourg

Conseil du Synode jurassien

Conseil paroissial de l'Entre-deux-Lacs

Centre social protestant

Conseil d'Etat

Conseil communal de La Tène

M. Florian Schubert, pasteur célébrant le culte

M. Martin Nouis, prise de congé

Mme Isabelle Ott-Baechler, prise de congé

M. Denis Jeanneret, installation

Mme Nicole Rochat, installation

Invités excusés

Conseil d'Etat

Conseil du Synode jurassien, M. Philippe Paroz, président du Conseil synodal

Office protestant de la formation, M. Didier Halter, directeur

Centre social protestant, M. Pierre Borer, directeur

Eglise réformée du canton de Fribourg, M. Pierre-Philippe Blaser, président du Conseil synodal

M. Adrien Bridel, conseiller synodal

Invités présents et salués

M. Martin Eugster, président du Conseil communal de La Tène, prise de parole

M. Xavier Paillard, président de la Conférence des Eglises romandes, prise de parole

41 députés et suppléants et 6 députés avec voix consultative ont été convoqués : 40 députés et suppléants sont présents le matin, et 35/36 l'après-midi.

Ouverture de la session

A 8h20 le **président** ouvre la 181^e session du Synode.

Mme Miriame Schneeberger, députée laïque à la paroisse de Val-de-Ruz, prie pour le déroulement du Synode.

1. Validations d'élections complémentaires de députés et suppléants:

a) Nouveaux députés : aucun

b) Nouveaux suppléants : aucun

2. Elections complémentaires

a) Conseil synodal (1 membre laïque) : M. Jacques Péter

M. Yves Bourquin présente M. Jacques Péter

(Présentation distribuée aux députés) M. Jacques Péter a 61 ans, est marié, habite à Bevaix. Après une activité de plus de vingt ans dans le milieu hospitalier comme technicien en radiothérapie, Jacques Péter poursuit sa carrière professionnelle dès 2001 au Devens, institution sociale de l'Armée du Salut à St-Aubin pour personnes ayant une dépendance à l'alcool, tout d'abord comme responsable de l'accompagnement, puis comme directeur adjoint avant d'être nommé directeur de février 2008 à octobre 2018. Suite à l'intégration de l'institution dans la fondation Addiction Neuchâtel, il est chef de projet « qualité » à temps partiel de cette fondation. Au niveau ecclésial, Jacques Péter préside le Conseil paroissial des Forges à la Chaux-de-Fonds de 1986 à 1991. Il est membre du Conseil synodal de 1991 à 2002 comme responsable du département "Finances et Administration" tout en étant vice-président de 1999 à 2002. Elu en octobre 2009 comme membre du Conseil paroissial, il préside ce Conseil depuis mai 2013.

M. Jacques Péter

Mesdames et Messieurs, chers frères et sœurs en Christ, si vous décidez de m'élire, vous élirez un homme de 61 ans et non pas un dinosaure qui a un curriculum vitae très long. Pourquoi suis-je prêt à servir à nouveau mon Eglise au sein du Conseil synodal ? Pour une raison très simple. Dieu est présent dans ma vie de tous les jours, depuis de nombreuses années et il est présent par mes valeurs. Je ne suis pas un dévisseur d'ampoules du milieu dit évangélique, je ne vais pas m'exprimer très souvent sur ma foi mais ma foi est là tous les jours dans ma vie. Alors où servir ? Bien évidemment, comme baptisé, dans l'Eglise corps du Christ. Cette Eglise traversée par des mouvements divers a des sensibilités diverses. Cette Eglise corps du Christ à un moment donné nous impose à faire des choix à l'intérieur de ces diverses sensibilités spirituelles. Alors pourquoi au sein de l'Eglise réformée évangélique neuchâteloise ? Premièrement, j'ai découvert une Eglise qui pose des questions, qui offre un cheminement à toute personne qui le souhaite. Elle n'impose pas de réponse mais nous aide à trouver nos réponses à travers les textes bibliques, à travers les témoignages des uns et des autres. La deuxième raison est que c'est une Eglise qui travaille avec trois ministères. Le ministère pastoral, le ministère diaconal et

ce ministère fondamental, le ministère laïc. La troisième raison est que c'est une Eglise séparée de l'Etat. Alors oui, depuis des années l'Eglise se bat dans des problèmes financiers, mais néanmoins l'Eglise est séparée de l'Etat et peut prendre ses propres décisions, peut donner son avis et à ce moment-là l'Eglise est partenaire de l'Etat et pas esclave. Voilà pourquoi je suis au sein de mon Eglise depuis un certain nombre d'années. J'ai travaillé 17 ans dans une structure qui s'occupait de personnes qui avaient tout perdu, plus de travail, plus de liens familiaux, plus de liens sociaux. A côté de cela, dans cette réalité de tous les jours, c'est à ce moment-là que j'ai compris quelque chose de fondamental, oui l'être humain est corps, âme et esprit et sans spiritualité, l'être humain est handicapé. Donc je souhaite mettre au service de mon Eglise mes compétences pour qu'elle continue à offrir des lieux de réflexion, qu'elle continue à dire sa spécificité d'Eglise chrétienne réformée dans le respect et la liberté de croyance de chacun et de chacune.

❖ Election de M. Jacques Péter : acceptée par 37 oui et 3 non

b) Synode missionnaire (1 suppléant) : aucun

c) Bureau du Synode (1 membre laïc et 1 membre ministre) : aucun

3. Budget 2019

Le président explique la manière de procéder concernant ce dossier. Il rappelle que les députés ont reçu trois documents les uns après les autres ; tout d'abord le budget, puis, de la part du Conseil synodal, un rapport supplémentaire concernant des mesures sur ce budget. Ensuite les députés ont envoyé des amendements, principalement sur la résolution du rapport supplémentaire. Hier, les députés ont reçu, de la part du Bureau du Synode, un troisième document par mail, soit une refonte de résolutions. En effet, les sept amendements reçus étaient absolument impossible à traiter en débat parlementaire. Leurs enjeux parfois se recoupaient, mais si un amendement était adopté, donc opposé à un autre, quasiment l'entier de l'amendement « perdant » n'était pas gardé. Le Bureau du Synode propose donc de nouvelles résolutions qui reprennent les grands enjeux que les députés ont isolés dans les débats paroissiaux. Les députés auront la liberté de s'exprimer et de modifier les propositions faites aussi sur les points de détails pour arriver, au terme des discussions, à une sorte de mandat donné au Conseil synodal ou à une commission. Dans un premier temps, il y aura le débat d'entrée en matière de manière normale, soit M. Pierre Bonanomi comme rapporteur du Conseil synodal puis un commentaire de la CEG puis les députés pourront s'exprimer sur le vote d'entrée en matière. Si le vote d'entrée en matière est accepté, suivra la discussion de détail en tournant les pages du budget. Puis la parole sera à nouveau donnée au Conseil synodal pour un rapport sur les mesures, puis à nouveau à la CEG. Ensuite chacun des rapporteurs des amendements paroissiaux viendra présenter son amendement et ses enjeux. A part des questions de compréhension, il n'y aura pas forcément de discussion. Ensuite seront traitées les résolutions telles que présentées par le Bureau du Synode. La dernière résolution sera l'adoption du budget puis le vote d'ensemble.

M. Pierre Bonanomi, rapporteur

Nous vous présentons un budget avec un excédent de dépenses de l'ordre de CHF 800'000.-. C'est presque autant que l'année passée, où nous avons une prévision de l'ordre de CHF 900'000.-. Pourquoi la situation ne s'est-elle pas améliorée ?

Après avoir accepté un tel budget en décembre 2017, nous avons décidé de mettre en vigueur le nouveau tableau des postes. Nous pensions que ceci suffirait à rééquilibrer les comptes. Malheureusement, ce n'est pas le cas. Les diminutions de la contribution ecclésiastique et l'augmentation des cotisations employeur à Prévoyance ne seront telles en 2019 qu'elles absorberont l'entier des améliorations obtenues avec le nouveau tableau des postes.

Mais alors, pourquoi le Conseil synodal n'a-t-il pas pris les devants, pour présenter aujourd'hui un budget équilibré ? La réponse, vous la trouvez dans le rapport sur les mesures d'accompagnement : Le travail nécessaire pour rétablir l'équilibre est très important. Il faut des groupes de travail, des consultations à plusieurs niveaux. Ça n'était pas faisable dans les délais avant le présent synode.

Je réponds encore à quelques questions qui se posent fréquemment :

Le première : Pourquoi avons-nous toujours des chiffres rouges dans les budgets et des résultats équilibrés dans les comptes ? La raison se situe au niveau des règles de présentation des comptes. Nous devons inclure certaines écritures qui ont un effet trompeur. Par exemple suite à la vente d'une cure, il arrive qu'on doive afficher un bénéfice, alors qu'en réalité nous avons perdu un bâtiment dans notre patrimoine. C'est tout autre chose qu'un bénéfice. C'est pourquoi dans nos discussions sur les finances, nous devons viser l'équilibre du budget et non des comptes.

Autre question : Y a-t-il un risque qu'à l'avenir nous soyons à nouveau sollicités pour verser une grosse somme à Prévoyance.ne ? Je pense que ce risque est faible. Et il faut se rappeler qu'au bilan de l'EREN, nous avons une réserve qui s'intitule « pour le financement du découvert résiduel Prévoyance.ne ». Cette réserve reste pleinement valable.

Une autre question : Sommes-nous en situation d'urgence financière ?

La réponse est NON et OUI.

NON, parce que nous n'avons pas de problème pour payer les salaires ces prochains mois, ni ces prochaines années.

Par contre, OUI, parce qu'en 2019 nous aurons des occasions uniques pour rééquilibrer les comptes. En plus, chaque année qui passe sans que nous agissions augmente les pertes cumulées et aggrave le déséquilibre à corriger.

Une autre question :

L'EREN se montre généreuse dans certaines situations, alors que nous devons économiser. Comment cela se fait-il ? Le Conseil synodal a des responsabilités par rapport à la vie d'Eglise, il doit veiller à ce que les choses se passent bien, dans les communautés et auprès des permanents. Pour cela il doit disposer de moyens financiers. On parle ici de milliers de francs, voire dizaines de milliers. La discussion budgétaire que nous avons aujourd'hui porte sur CHF 800'000.-. C'est un autre ordre de grandeur.

Le budget porte sur 2019, jetons encore un coup d'œil au-delà : Entre 2020 et 2023, si tout va bien, nous aurons 3 nouveaux immeubles qui vont se construire. Ceci nous apportera progressivement des recettes supplémentaires, qui atteindront CHF 300'000.- à partir de 2023.

2023 sera aussi l'année d'entrée en vigueur du modèle d'Eglise EREN2023. Notre vision se concrétisera l'année prochaine, comme le sujet sera présenté au Synode de juin ou de décembre. Le passage au nouveau modèle d'Eglise ne se fera pas du jour au lendemain. Dès lors, les années qui nous séparent de cette échéance peuvent être considérées comme une période de transition, en direction d'EREN2023.

Merci.

M. Patrick Schlüter, paroisse du Val-de-Travers, en son nom propre

Quelles sont les opportunités uniques en 2019 d'équilibrer les comptes ? Quelles sont les mesures concrètes ?

M. Johann Robert, commission d'examen de la gestion

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les députés et les membres du Conseil synodal, chers amis,

La Commission d'examen de la gestion a examiné le budget 2019 tel qu'il vous est présenté le 26 octobre 2018 en présence de M. Pierre Bonanomi, conseiller synodal en charge des finances, et M. Christophe Brügger, responsable de la comptabilité. Elle s'en est ensuite préoccupé lors de deux autres séances l'une le 14 novembre avant l'envoi du rapport supplémentaire du Conseil Synodal et l'autre après, soit le 23 novembre.

De toute évidence, le budget 2019 est un budget dans la continuité de celui de 2018. Il ne présente pas de surprises, ni de grandes révolutions : un budget prudent, très largement déficitaire. Dans les commentaires au budget 2018, on nous disait que ces pertes ne pouvaient être qu'exceptionnelles « sans quoi elles mettraient en péril le patrimoine de l'EREN ». Pourtant, elles se réitèrent pour le budget 2019.

L'effort principal par rapport au budget 2018 se trouve au chapitre des paroisses qui retrouvent le niveau 2017. L'approbation par notre assemblée de l'application du tableau des postes votés en 2015 le permet. Cependant, l'érosion des recettes se poursuit : une baisse de CHF 200'000.- de la contribution ecclésiastique est prévue pour 2019. Les recettes supplémentaires attendues sur les immeubles sont là, mais elles sont englouties dans les charges d'entretien d'autres immeubles. En plus, le passage du régime de primauté des prestations à la primauté des cotisations à la caisse de pensions Prévoyance.ne entraîne une augmentation des cotisations versées de CHF 100'000.-. Nous nous retrouvons par conséquent au point de départ...

Qu'en est-il donc des charges des services cantonaux, qui augmentent, malgré le fait que des projets comme le Groupe de paroles aux endeuillés, faute de demande et de porteurs de projet, sont mis en veille ou disparaissent ? Il faut saluer le courage d'abandonner des activités qui ne répondent pas à un besoin. Peut-être devrait-t-il y avoir une réflexion plus systématique à mener sur les activités que l'on doit garder et celle que l'on abandonne, mais aussi sur des activités qui pourraient devenir des sources de revenus supplémentaires.

La CEG s'est penchée sur la situation de la caisse de pensions et sur les conséquences du très prochain épuisement du Fonds de garantie dont les raisons de la dissolution en 2019 est expliquée dans le rapport d'information n°7 du Conseil synodal. Nous relevons un risque à long terme sur le patrimoine de l'EREN en cas de nécessité de recapitalisation de la caisse de pensions. En effet, si d'aventure l'EREN devait verser des sommes importantes pour l'institution de prévoyance, elle devrait augmenter les prêts hypothécaires sur ses immeubles ou même les vendre pour obtenir les liquidités nécessaires au versement. Actuellement, au vu des taux d'intérêts sur les hypothèques, le risque d'augmentation des charges est limité. Mais, qu'en sera-t-il dans 20 ans ?

Les commentaires au budget indiquent que le volet financier est difficile. C'est le cas, et nous déplorons que les réflexions sur des mesures concrètes n'aient pas été mieux anticipées par le Conseil synodal et présentées dans le document-même du budget.

La proposition de démarche et la résolution présentée un peu dans l'urgence dans le rapport supplémentaire du Conseil synodal intitulé « Mesure d'accompagnement du budget » arrivent trop tard pour le budget 2019. Aucune mesure concrète permettant d'amender le budget n'est présentée. Le Conseil synodal met donc le Synode dans une situation délicate pour prendre une décision sur le budget 2019. Plusieurs possibilités s'offrent à nous :

- 1. Refuser le budget 2019, si le déficit présenté semble inacceptable, en demandant au Conseil synodal de revenir avec une proposition amendée avec des mesures de réduction concrètes. La CEG considère que refuser le budget serait un mauvais signe tant à l'interne de l'EREN qu'à l'externe. Cela n'amènerait rien de positif. Ce serait un signe de défiance ou de mauvaise humeur envers le Conseil synodal qui, devant la difficulté, a besoin du soutien du Synode.*
- 2. Amender le budget 2019. Dans ce cas-là, le Synode prend la responsabilité de la réduction, sans avoir toutes les cartes en main pour faire le choix sur les postes budgétaires sur lesquels se porteront la réduction.*
- 3. Accepter le budget tel qu'il est présenté.*

Le CEG considère les points suivants :

- *Le budget 2019 n'a rien d'exceptionnel par rapport à 2018, c'est une continuité.*
- *Nous avons conscience par le rapport supplémentaire que des démarches doivent être entreprises sur plusieurs années pour revenir à l'équilibre.*
- *Nous considérons que des mesures d'urgence pour 2019 ne sont pas bonnes. Ce seront des « mesurette » qui feront certainement mal, qui amélioreront le résultat des comptes 2019, mais qui pourraient bien ne pas avoir d'effets à plus long terme.*

La CEG recommande donc au Synode d'accepter le budget 2019 sur la base de ces éléments de réflexion et reprendra la parole au moment de traiter le rapport supplémentaire du Conseil synodal.

Pour terminer, nous remercions toutefois le Conseil synodal et le secrétariat général pour l'élaboration du budget 2019 et des documents.

Discussion sur l'entrée en matière

M. David Allisson, paroisse du Val-de-Travers, en son nom propre

En entendant la remarque sur les projets de constructions qui vont rapporter des ressources estimées aujourd'hui à CHF 300'000.- en 2023, il me semble que l'érosion de la contribution ecclésiastique est beaucoup plus rapide que cette perspective de ressources supplémentaires. J'ai en tête une érosion d'environ CHF 200'000.- chaque année. Est-ce qu'il y a un regard sur la durée, est-ce que cette érosion est en train de s'accélérer ? J'ai l'impression qu'il y a une distance qui s'accroît entre l'Eglise et son fonctionnement et la population en général. La sécularisation se précise, s'accroît. Est-ce aussi le cas par rapport au paiement de la contribution ecclésiastique ?

M. Pierre Bonanomi, conseiller synodal

L'érosion de la contribution ecclésiastique est certainement plus rapide que les revenus des bâtiments. Nous avons fait une analyse de la structure d'âge des personnes qui paient leur contribution ecclésiastique ; la moyenne d'âge des contributeurs est entre 70 et 75 ans. C'était déjà le cas dans les années 60. En 2017, il y a eu un tel recul de la contribution ecclésiastique que nous avons fait une analyse. La plupart des gens qui ne paient plus sont décédés et n'ont pas été remplacés par des jeunes.

❖ Vote sur l'entrée en matière : acceptée à l'unanimité

Discussion de détail

Le président tourne les pages du budget les unes après les autres.

M. David Allisson, au nom de la paroisse du Val-de-Travers

P.10-11 : aumônerie dans les hôpitaux et la note indiquant la baisse de la contribution financière des hôpitaux : quelles en sont les conséquences sur la présence de l'EREN dans l'aumônerie à l'hôpital ?

D'autre part, concernant le moratoire sur le groupe de parole aux endeuillés, est-ce que la situation est d'abord financière ou cela concerne la pertinence de l'offre ?

M. Christian Miaz, président du Conseil synodal

L'HNE a décidé de diminuer sa contribution de CHF 30'000.- et cela a des conséquences sur l'avenant à la convention que nous avons fait entre les trois Eglises et l'HNE. Avec une diminution dans l'avenant du taux de présence des aumôniers, mais avec l'ajout d'un article qui laisse la liberté aux Eglises de maintenir ou donner plus de présence des aumôniers dans l'HNE. Concernant l'EPPE, c'est principalement une question de pertinence. Les responsables ont informé que peu de personnes participent et un moratoire a été décidé pour réfléchir de quelle manière cette activité pourrait être adaptée.

M. Patrick Schlüter, paroisse du Val-de-Travers, en son nom propre

Un aspect me paraît satisfaisant dans la réponse donnée par le Conseil synodal sur la question de l'aumônerie dans les hôpitaux est que la convention ait pris acte dans l'avenant que l'Eglise peut baisser sa présence pour l'adapter au financement des partenaires.

Par contre, si on suit les mécanismes synodaux décidés il y a quelques années d'un financement à 80% par les aumôneries, la question doit se poser, de même pour l'aumônerie des homes. Est-ce que le Conseil synodal a réfléchi à ces questions ?

M. Christian Miaz, président du Conseil synodal

Cela touche au rapport suivant. L'idée du Conseil synodal est de passer en revue tous les engagements de l'EREN, comme pour l'HNE ou d'autres services cantonaux.

M. Raoul Pagnamenta, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, en son nom propre

Concernant le soutien financier que donne l'Etat, il me semble que c'est à cette période qu'il doit en rediscuter. Est-ce qu'on connaît déjà la décision de l'Etat ? Est-ce qu'il y a aussi un souci à craindre de ce côté-là ?

M. Pierre Bonanomi, conseiller synodal

Le financement de l'aumônerie est soutenu d'une part directement par les contributions de l'HNE et en partie aussi par le subside de l'Etat (p.6, point 5). Ce subside est partagé entre les trois Eglises reconnues, fixé en 2002 dans un concordat. Une renégociation des montants a eu lieu en 2017. On avait demandé une augmentation pour tenir compte du renchérissement qui a été refusée. La prochaine échéance est 2022. Il y a un délai de dénonciation de deux ans.

M. Christophe Allemann, au nom de la paroisse de Neuchâtel

P.14, lignes 17 et 24, il est parlé de projets nouveaux avec des montants importants qui ne sont pas mentionnés dans les commentaires. En 2018, il y avait un montant important pour l'année du bénévolat, alors est-ce qu'en 2019 l'année du bénévolat se duplique ou se prolonge ou y a-t-il d'autres projets ?

M. Pierre Bonanomi, conseiller synodal

La question concerne deux sujets. Le premier est le domaine de l'asile et le second est le domaine du bénévolat. Dans le domaine de l'asile, il est prévu que les projets se fassent à condition que les subventions soient présentes. Dans le domaine de la promotion du bénévolat, c'est un report d'une partie des budgets des activités qui est dû à des retards ou des incapacités dans certains domaines à faire le programme complet l'année passée. Certaines activités vont donc se reporter sur 2019.

Mme Bénédicte Gritti Geiser, au nom de la paroisse de la BARC

P.14, ligne 26, j'aimerais avoir des précisions sur ce que sont les assurances accident pour les bénévoles.

M. Pierre Bonanomi, conseiller synodal

Quand un bénévole est actif pour l'EREN et a un accident, dans une activité paroissiale, se pose la question de qui prend en charge cet accident. Les présidents de paroisse ont trouvé que c'était une chose nécessaire pour l'EREN que de faire cette assurance et donc une grande partie de la prime est refacturée aux paroisses. La différence concerne les bénévoles qui travaillent dans les aumôneries et c'est donc la caisse centrale qui prend cela en charge.

Mme Martine Schlaeppy, au nom de la paroisse de la Côte

Pourquoi faire cette assurance alors que normalement chaque personne a sa propre assurance ?

M. Pierre Bonanomi, conseiller synodal

L'assurance de l'EREN est une assurance subsidiaire. Elle intervient de manière décisive dans deux cas. Premièrement elle assure entièrement les franchises. Deuxièmement si le cas s'aggrave et la personne devient invalide par exemple, l'assurance intervient pour prendre le relais de l'assurance de la personne.

M. Yves Bourquin, président du Synode

Je propose que le Conseil synodal édite une feuille d'explication destinée aux paroisses concernant l'assurance accident pour les bénévoles.

M. Florian Schubert, au nom de la paroisse de Neuchâtel

P.14, lignes 24 & 29, dans le budget 2019, on prévoit déjà de dépenser CHF 10'000.- de plus que dans le budget 2018 et j'aimerais savoir pourquoi.

M. Christophe Allemann, au nom de la paroisse de Neuchâtel

P.17, ligne 5 concernant le journal Réformés. Est-ce que le journal va coûter plus cher que l'ancienne Vie protestante et pour quelle raison ?

M. Pierre Bonanomi, conseiller synodal

P.14, lignes 20 à 29, promotion du bénévolat, le budget 2019 est plus mauvais qu'en 2018. A la ligne 29, en 2018, le don de CHF 35'000.- était déjà connu. Aujourd'hui le don de CHF 15'000.- n'est pas encore connu mais on connaît déjà les projets qu'on aimerait réaliser si on reçoit ces dons.

P.17, ligne 5, le journal Réformés : effectivement on est inquiet. Le chiffre de 2017 était exceptionnel en raison de l'année de démarrage, il y avait des remboursements. La crainte que le journal Réformés vienne nous manger de plus en plus d'argent n'est pas fondée actuellement. Réformés est bien géré. Il y a 5 ans, pour la VP, on payait CHF 172'000.- par année, donc on est encore en dessous. Les mécanismes sont là pour maîtriser les coûts.

Mesure d'accompagnement du budget

M. Christian Miaz, rapporteur

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les députés, Chers amis,

Le Conseil synodal est conscient d'avoir surpris certains députés en annonçant un rapport supplémentaire au budget 2019, rapport qui vous a été envoyé dans un deuxième temps.

Nous avons utilisé le terme d'urgence. Mais de quelle urgence parle-t-on ?

Comme le conseiller synodal, référent des finances Pierre Bonanomi, l'a dit : il n'y a pas d'urgence au sens où l'EREN ne pourrait pas payer ses employés en 2019.

Pour le Conseil synodal, venir sans mesure d'accompagnement d'un tel budget 2019 aurait été inconséquent. Sa responsabilité est de montrer au Synode dans quelle direction il souhaite aller.

L'objectif principal est l'équilibre budgétaire en 2020, au plus tard en 2021, afin de pouvoir aussi intégrer dans les budgets 21, 22 et 23, les adaptations nécessaires au choix du modèle d'Eglise EREN2023 que le Conseil synodal espère soumettre au Synode en juin 2019, voire en décembre 2019.

Pourquoi l'équilibre budgétaire et non l'équilibre des comptes? Pour le Conseil synodal, c'est sur le budget que celui-ci et le Synode peuvent travailler. Les comptes touchent au passé, alors que les budgets et la planification financière touchent au futur.

Pourquoi le Conseil synodal n'a-t-il pas directement modifié le budget 2019 en proposant des mesures au Synode? La raison se trouve dans sa volonté de concertation. Dès le départ, il avait en tête de proposer un groupe de travail qui puisse l'aider à analyser la situation de l'EREN avec des regards différents.

Il ne s'agit pas de se focaliser sur le seul tableau des postes, mais aussi de voir

- où et comment il serait possible de trouver de nouveaux financements,

- où et comment il serait possible de trouver des économies

- comment il serait possible de gérer les postes autrement.

Le Conseil synodal vous a proposé de le charger de diminuer le déficit budgétaire par les mesures qu'il jugera adéquates. On peut interpréter cette demande comme un blanc-seing octroyé au Conseil synodal, ou comme une perte de pouvoir du Synode. On peut aussi la comprendre d'une autre manière : comme une indication que le Conseil synodal s'estime capable de mener à bien cette responsabilité. Lorsque la résolution a été rédigée, la volonté du Conseil synodal était de dire au Synode : nous sommes prêts à assumer cette responsabilité. Mais il lui était tout aussi évident que le Synode pouvait choisir d'être partie prenante de cette responsabilité.

Et c'est ce qui apparaît dans les amendements proposés par les Conseils paroissiaux : le Synode souhaite discuter et se déterminer sur les mesures pour atteindre l'équilibre budgétaire. Merci de partager avec le Conseil cette responsabilité pour l'avenir de notre Eglise. En mettant ensemble nos compétences, nos regards croisés, nous pouvons construire une base financière solide pour le démarrage d'EREN2023.

M. Johann Robert, commission d'examen de la gestion

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les députés et les membres du Conseil synodal, chers amis,

Il n'est habituellement pas de coutume que la Commission d'examen de la gestion intervienne dans le débat sur un rapport. La Commission a toutefois décidé de prendre position puisqu'il touche au budget 2019, mais aussi à la manière dont le Conseil synodal a amené ses réflexions et ses conclusions.

La CEG a été à la fois surprise et embarrassée par l'incohérence de la démarche du Conseil synodal et par le contenu du rapport. Elle a fait part de ses remarques et réflexions et échangé avec le Président du Conseil synodal le 23 novembre 2018.

Incohérence par le fait de proposer des mesures sur le budget 2019, alors que le Synode est sensé s'être prononcé sur celui-ci au préalable. Comment accepter un budget qui sera, dans la foulée, amendé de manière laconique dans un autre rapport ? N'aurait-il pas fallu amender directement le budget ? Pour cela, il aurait fallu que la réflexion soit plus aboutie et amène à des mesures concrètes. La CEG regrette en effet le manque d'anticipation du Conseil synodal en la matière. La sonnette d'alarme était déjà tirée en décembre 2017 lorsque le budget 2018 prévoyait un important déficit. Le rapport présenté donne le sentiment d'une perte de maîtrise, alors que le Conseil synodal souhaitait une prise de conscience. Il souhaitait provoquer une étincelle, mais il a allumé un feu.

Sur le fond, l'« état de situation » et le « pourquoi » sont clairs. Le « quoi » et le « comment » du rapport posent problèmes. La CEG considère que la réduction du déficit budgétaire 2019 de CHF 400'000.- prise dans la précipitation et sans savoir sur quoi vont porter les mesures, n'est pas opportune. Pour 2020, l'objectif est envisageable. En revanche, les mesures doivent être connues auparavant. La CEG rappelle aussi qu'à plusieurs reprises, il a été rappelé que la réduction des forces de travail aurait un impact important pouvant empêcher le bon fonctionnement de notre église.

Le fait de laisser au Conseil synodal appliquer « les mesures qu'il jugera adéquates », c'est lui donner un blanc-seing, ce qui n'est pas acceptable et pas très sain. Ce n'est pas sain, parce que, dans une période où des mesures - peut-être difficiles ou douloureuses - doivent être prises, les fronts doivent être communs. Le Conseil synodal doit travailler avec le Synode et le Synode avec le Conseil synodal. Le Synode doit se responsabiliser et le Conseil synodal doit être assuré d'une certaine protection.

C'est la raison pour laquelle la CEG proposera un amendement à la résolution du Conseil synodal, pour permettre au Synode d'accompagner la démarche et d'en fixer les objectifs.

Le président propose de prendre connaissance des amendements selon leur ordre d'arrivée au secrétariat, et donc selon la feuille distribuée puis chaque défendeur donnera une courte explication. L'idée est que chaque défendeur puisse donner l'intention fondamentale qui est visée.

Amendement du Joran

Le Synode charge le Conseil synodal de créer au plus vite un groupe de travail comprenant les différentes parties prenantes de l'EREN avec mandat de proposer des stratégies visant à stabiliser les résultats d'exploitation et des immobilisations ordinaires existant au 31.12.2017.

M. Gilles de Reynier, au nom de la paroisse du Joran

Nous aimerions remercier le rapporteur de la CEG qui a dit, dans ses deux interventions, des éléments fondamentaux sur lesquels nous n'allons pas revenir. Un grand merci également au Bureau du Synode d'avoir essayé de faire une synthèse qui traite clairement le problème du jour. Tous ces amendements sont intéressants et vont dans la même direction. Voici les éléments clés de notre souhait à retenir. Une réflexion est indispensable, pas par le Conseil synodal seul, mais

par un groupe de travail qui devrait être constitué sans tarder, soit dès aujourd'hui. Un autre élément important est de ne pas chercher systématiquement à diminuer les charges, mais on doit aujourd'hui travailler sur les recettes. La mission de l'EREN est de proclamer l'évangile en paroles et en actes, mais si on veut la proclamer en actes, il faut avoir un budget et des rentrées de 7,6 millions. On ne peut pas continuer notre mission si on a moins. On doit aller chercher cet argent. Je suis volontaire pour faire partie de ce groupe. Par exemple, il faut aller chercher les contributions ecclésiastiques, lors de décès, il faut travailler les héritiers, il faut aller chercher les sociétés, les personnes morales. Il y a une année, je vous ai déjà parlé de tout cela, je ne vais pas vous relire mes notes, mais c'est le comble, on recommence. On doit maintenir nos recettes alors il faut aller chercher des dons, des legs, il faut faire de la politique pour maintenir le subside de CHF 780'000.-, on doit arriver à 1 million de rentrées nettes par année avec les immeubles, on doit aller chercher des sous de la part des EMS, de la part de sponsors ou alors on arrête de faire de l'aumônerie dans les hôpitaux, les EMS, de l'éveil à la foi ou je ne sais quoi. Mais si on veut continuer à travailler et faire ce pour quoi on est là, il faut qu'on maintienne cette somme. Une idée serait aussi de facturer les actes ecclésiastiques sous la forme d'un émolument. Il faut des pistes concrètes, opérationnelles, dans le premier semestre 2019, pour arriver le plus vite possible avec une liste d'idées. Puis il faudra les mettre en route avec des bénévoles qui iront au front, qui feront plus que des téléphones mais qui iront expliquer et présenter le travail de l'EREN. La génération qui a 50 ans ne comprend pas ce que fait l'Eglise. Elle pense qu'elle ne fait que de la réflexion spirituelle, philosophique mais n'a pas conscience du travail diaconal, social, de terrain. C'est ce travail qui doit être réexpliqué et qui doit se traduire par une contribution, un subside, des dons, des legs. En résumé, il faut surtout maintenir les rentrées plutôt que de diminuer les dépenses.

Amendement de Val-de-Ruz

Le Synode charge le Conseil synodal de lui présenter en décembre 2019 (resp. décembre 2020) le budget 2020 (resp. 2021) avec un déficit présumé d'au plus CHF 500'000.- (resp. CHF 100'000.-).

M. Jean-Claude Barbezat, au nom de la paroisse de Val-de-Ruz

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les députés et conseillers synodaux, Suite à la préparation de ce synode nous relevons quelques éléments se résumant à :

- *Éviter la précipitation*
- *Garder un souci de transparence*
- *Laisser au synode l'étude éventuelle d'une reprise du tableau des postes ministériels et administratifs*
- *Arriver à l'équilibre financier par l'objectif 2021.*

Nous ajouterons encore que le bilan des comptes 2017 laissait apparaître la rubrique « Réserve cas spéciaux » pour un montant de 5'800'000 frs. Les déficits présumés 2018 et 2019 pourront être absorbés, pas forcément avec gaieté, mais ce serait possible. En outre on observe souvent que les comptes sont un peu inférieurs aux budgets ; sans compter là-dessus, on peut quand même laisser le budget 2019 tel que voté tout à l'heure.

Il nous paraît donc que les deux fois 400'000 frs indiqués par le Conseil synodal peuvent être pris en compte dans les deux prochains budgets.

Concernant la rédaction de notre proposition nous préférons indiquer les montants présumés maximum pour les budgets, ceci sera certainement plus clair pour les nouveaux députés arrivant l'an prochain.

Si la rédaction avec les parenthèses vous paraît barbare on peut tout à fait libeller en deux phrases distinctes : une phrase par exercice comptable.

Il vous reste à vous députés du synode d'en décider du bien-fondé de cette proposition.

Merci de votre attention

Amendement de la Côte

Le Synode charge le Conseil synodal d'étudier toutes pistes pour réduire les déficits récurrents, afin d'obtenir un équilibre budgétaire en 2021.

M. Laurent Widmer, au nom de la paroisse de la Côte

Les temps sont durs mais rien n'est perdu. Peut-être est-ce momentanément une crise de désamour fiscal ; peu importe les chiffres, il faut rechercher un nouvel équilibre financier, qui permettra de continuer notre mission selon les principes d'EREN 23.

C'est un exercice difficile, chronophage, que nous demandons au Conseil synodal et à toute l'Eglise ! Aussi nous savons que le temps presse, mais que cette pression ne doit pas uniquement être chiffrée au centime près, chaque année. Il nous a semblé qu'il faut bien deux ans pour mettre au point ces mesures, qui remettront nos problèmes financiers dans le bon chemin de l'équilibre budgétaire.

Amendement de la Commission d'examen de la gestion

Le Synode crée une commission synodale de 7 à 10 membres à majorité laïque dont la composition est confiée au Conseil synodal. Cette commission a pour objectif d'accompagner le Conseil synodal dans ses démarches de réflexion et de définition des mesures vers l'équilibre financier et de présenter les mesures concrètes propres à réduire le déficit probable du budget des exercices 2020 et 2021, en vue d'un équilibre des comptes pour l'exercice 2022.

M. Johann Robert, au nom de la commission d'examen de la gestion

La CEG propose cet amendement pour les 3 raisons suivantes :

1. Le Conseil synodal ne doit pas porter seul la responsabilité de la réflexion et des mesures qui seront prises pour retrouver l'équilibre financier. Le Synode doit « se mouiller ». Il doit accompagner le Conseil synodal dans la définition des mesures à prendre. Il doit aussi en assumer la responsabilité.

2. L'idée du Conseil synodal de mettre sur pied un groupe de travail est reprise sous la forme d'une Commission synodale occasionnelle comme le Règlement général le prévoit aux arts. 94 et 97. Le nombre de 7 à 10 permet d'obtenir un résultat plus rapide puisque des mesures devront être trouvées d'ici le mois d'août 2019 pour être intégrées au budget 2020. La commission ne doit, à notre sens, pas être composée uniquement par des députés au Synode ; sa composition doit être plus large, mais dans un cadre synodal. Le fait de créer une commission synodale permet au Synode d'être partenaire dans la réflexion et la définition des mesures. En effet, la commission synodale répond du Synode et doit lui rendre compte de l'avancée des résultats.

3. L'objectif est d'atteindre l'équilibre en 2022 avant l'introduction d'EREN 2023, sans fixer aléatoirement ou linéairement le montant annuel de réduction du déficit.

Maintenant je m'exprime en mon nom propre. Le Conseil synodal cherche un équilibre budgétaire alors qu'au sein de la CEG nous avons parlé d'un équilibre financier. Compte tenu des comptes de ces dernières années, il est important de ne pas forcément arriver à un budget avec un déficit de 0 car on sait que les comptes sont toujours meilleurs. Les aléas de l'année permettent finalement de résorber une partie du déficit budgété. Si on prévoit un budget à 0 et par là-même on doit réduire des postes, il serait dommage qu'à la fin de l'année le résultat dans les comptes soit positif alors qu'on a supprimé un ou plusieurs postes durant l'année. Concernant les immeubles, ces dernières années, la vente d'immeubles n'a pas été une raison pour couvrir un déficit.

Amendement du Val-de-Travers

Le Synode charge le Conseil synodal de diminuer le déficit budgétaire, présenté lors de la 181^{ème} session, de CHF 400'000.- pour 2019 et de CHF 400'000.- pour 2020, par les mesures qu'il présentera au Synode, au besoin lors d'une session extraordinaire.

M Patrick Schlüter, au nom de la paroisse du Val-de-Travers

L'enjeu principal est que le Synode se prononce sur les mesures par soucis d'équité, de clarté et de responsabilité. On n'a pas d'accent sur l'objectif financier par année ni sur la méthode qui doit être suivie. Il n'y a pas d'urgence et il est donc possible d'attendre le Synode de juin et il est possible de convoquer une session extraordinaire si l'objet le nécessite. En lisant le rapport présenté par le Conseil synodal et arrivé par mail, j'ai un peu la crainte qu'on ait une illusion que cela va être possible d'économiser CHF 400'000.- sans que cela soit trop douloureux en discutant avec tous les partenaires et en trouvant les solutions possibles. Non, si l'Eglise doit faire des économies, cela sera nécessairement difficile et douloureux et cela est d'autant plus

important que le Synode se prononce. Après discussion avec les députés du Val-de-Travers, nous pouvons tout à fait nous rallier à la proposition de la CEG qui est la plus équilibrée.

Amendement de l'Entre-deux-Lacs

Le Synode charge le Conseil synodal d'étudier toutes les mesures possibles pour diminuer le déficit budgétaire et de proposer des solutions au Synode de juin 2019.

Mme Nicole Sandoz, au nom de la paroisse de l'Entre-deux-Lacs

Nous souhaitons que le Synode prenne les choses en main et que ce soit lui qui décide finalement des mesures à prendre en fonction des propositions du Conseil synodal. La phrase « par les mesures qu'il jugera adéquates » provoque une crainte face à ce blanc-seing donné au Conseil synodal. Nous rejoignons également les propos de la CEG.

Amendement de La Chaux-de-Fonds

Le Synode charge le Conseil synodal de diminuer le déficit budgétaire, présenté lors de la 181^{ème} session, de CHF 400'000.- pour 2019 et de CHF 400'000.- pour 2020 par les mesures qu'il présentera pour décision lors d'un Synode extraordinaire à convoquer durant le premier trimestre 2019.

Mme Juliette Leibundgut, au nom de la paroisse La Chaux-de-Fonds

Les députés de la paroisse La Chaux-de-Fonds comprennent bien la gravité et l'urgence de la situation. Ils approuvent la recherche d'équilibre qui est l'objectif du Conseil synodal décrit dans ce rapport.

Pourtant la fin du § 3.3 « par les mesures qu'il jugera adéquates » nous paraît une formulation beaucoup trop vague lorsqu'il s'agit d'une somme de CHF 800'000.- sur 2 ans. De même au point 3.4, les « pistes de réflexion, par exemple, ... » nous donnent l'impression qu'on demande au Synode une sorte de chèque en blanc, surtout si l'on met ces mesures en relation avec l'avant-dernier § du point 3.4 « Il le fera dans la transparence en informant les présidents, modérateurs et permanents des mesures... » Et le Synode, qu'en est-il ?

Il nous paraît essentiel que sur une décision de cette importance le Synode assume pleinement son rôle de décideur et donc qu'il puisse prendre la décision en connaissance de cause, sur la base de propositions claires, détaillées et concrètes. La décision qu'il prendra doit énoncer clairement quelles seront les mesures à mettre en œuvre. Il s'agit là également de protéger le Conseil synodal d'éventuels futurs mécontentements et remises en question qui n'auront pas de raison d'être si, comme il se doit, c'est le Synode qui se prononce sur la base de mesures clairement explicitées.

Nous sommes prêts à nous rallier à l'amendement du Val-de-Travers qui est relativement similaire au nôtre.

M. David Allisson, paroisse du Val-de-Travers, en son nom propre

Comment sommes-nous passé de la feuille des amendements à la feuille des résolutions du Bureau du Synode ? J'ai de la sympathie pour beaucoup d'éléments proposés dans les amendements et j'ai de la peine à me retrouver dans la proposition du Bureau du Synode. Je précise ma position, j'aurais envie de me rallier à la proposition de la CEG avec une grande partie de l'argumentation de Gilles de Reynier. Dans la proposition de la CEG, j'aime que le Synode assume sa responsabilité de conduire des initiatives et des démarches par rapport à ce travail sur le budget et j'aimerais y puiser un côté excessif, que nous soyons excessifs selon les propos de Gilles de Reynier, c'est-à-dire le faire avec engagement. Je m'attends à ce que le tableau des postes proposé pour 2023 comprenne un peu moins de dépenses que l'actuel. La dernière fois, lorsque nous avons décidé d'un tableau des postes avec effectifs en réduction, nous avons réalisé que nous avons encore les moyens d'assumer le tableau précédent et donc de sursoir à sa mise en application. Le côté excessif que j'aimerais dans ce genre de situation, c'est que nous appliquions la décision tout de suite et que le bonus en soit un qui nous permette de mettre en œuvre soit des projets particuliers soit une présence à temps déterminé dans un secteur particulier. Qu'on se rende compte au fond qu'on est dans une période où on vit en dessus de ce que nous avons décidé, plutôt que par sur-quota par exemple dans les paroisses.

Le président explique que chaque défendeur a pu s'exprimer comme prévu sur la résolution proposée par chaque paroisse. De son côté, le Bureau du Synode a essayé d'extraire les enjeux les plus importants et les proposer sous les formes de résolutions qui devraient être opposées l'une à l'autre, et surtout après opposition, qui pourraient encore être modifiées sur des questions de détails, des mots, des dates, des échéances.

Donc en premier, le Synode doit se prononcer pour savoir s'il veut laisser au Conseil synodal la création d'un groupe de travail, comme il le propose ou si le Synode décide de créer une commission synodale. Si c'est la commission synodale qui est retenue, le Synode peut encore décider du nombre de membres, de leurs provenances, etc.

La deuxième question qui sort des résolutions est l'implication du Synode dans les décisions. Soit avec un blanc-seing comme demandé par le Conseil synodal, ou de présenter un rapport décisionnel lors d'un Synode extraordinaire, ou au Synode de juin, ou finalement un rapport en accompagnement des budgets 2020 et 2021.

La troisième question est l'idée d'une stabilisation voire une augmentation des recettes plutôt que de toucher encore une fois aux charges.

La quatrième question enjoint le Conseil synodal de ne pas toucher au tableau des postes avant la mise en place d'EREN2023. C'est pour discuter de la question du tableau des postes qui est sortie en filigrane d'à peu près toutes les discussions dans les paroisses, donc autant le dire clairement. On pourra toujours ajouter une résolution supplémentaire si le sujet est brûlant mais à la fin il faudra adopter le budget.

M. Patrick Schlüter, paroisse du Val-de-Travers, en son nom propre

Je pense que la meilleure solution est de garder une résolution unique sous la forme de l'amendement proposé par la CEG. On pourrait éventuellement l'amender en ajoutant une impulsion donnée par le Joran et la présentation de Gilles de Reynier en disant plus spécifiquement que la réflexion doit intégrer la perspective d'une stabilisation des recettes. On ne donne pas de délai et on vise un équilibre à plus long terme, on ne donne pas de montant qui pourrait être bloquant et on ne se bloque pas par rapport au tableau des postes. C'est ce qui me paraît le plus responsable compte tenu de la situation.

Le président précise que si l'amendement de la CEG peut, pour l'ensemble des paroisses, être la résolution de base sur laquelle travailler, elle sera dans un premier temps opposée à celle du Conseil synodal. Fondamentalement, il n'y a aucune raison qu'il n'y ait qu'une seule résolution. Au contraire, le mandat peut être donné en plusieurs points, ce qui permet de mieux travailler.

Pour l'instant il y a un grand aiguillage à prendre, soit un groupe de travail piloté sous la responsabilité du Conseil synodal ou une commission synodale. Dans le premier cas, le Conseil synodal le crée selon ses besoins, le convoque, utilise ses compétences et rapporte au Synode. Cela signifie que c'est le Conseil synodal qui est le responsable du rapport. Une commission synodale est une volonté du Synode de poser un organe annexe avec une vision externe sur un objet particulier, en l'occurrence un rééquilibrage du budget visant à un équilibre financier. Cette commission, c'est le Synode qui en décide normalement la composante générale, quoique cette tâche puisse être confiée réglementairement au Conseil synodal, mais le Synode doit approuver chacun des membres de cette commission. Ceci pose le problème d'un envoi d'une liste électorale par mail aux députés (et pas aux suppléants). L'autre solution serait de convoquer un Synode pour l'élire.

M. Pascal Wurz, paroisse des Hautes-Joux, en son nom propre

Une autre alternative est la Commission d'examen de la gestion dont c'est le rôle d'examiner ce genre de questions. Je comprends que la question est délicate et difficile et dépasse la petite équipe de la CEG mais elle a tout loisir de faire appel à d'autres compétences que les siennes. Elle peut s'élargir, ce qui éviterait la question de faire une liste électorale.

Le président précise que c'est la CEG elle-même qui demande la création de cette commission synodale, mais qu'effectivement cela pourrait être une option.

Mme Bénédicte Gritti Geiser, présidente de la Commission d'examen de la gestion

Il ne me semble pas que la CEG ait ce pouvoir. Elle a le devoir d'examiner le budget, les comptes etc. mais non pas dans l'idée d'intervenir avant la planification. Le mandat est d'examiner les choses une fois que le budget est établi. Je ne suis pas sûre non-plus qu'elle puisse s'élargir, vu qu'elle est élue par le Synode. Le problème serait le même car elle devrait soumettre à l'élection de nouveaux membres. Je ne suis pas sûre que ce soit le mandat donné par le Synode que de réfléchir à des diminutions de charges ou augmentations de recettes au côté du Conseil synodal.

Le président constate que dans le cahier des charges de la CEG, ce mandat particulier n'y figure pas. Si le Synode veut le lui confier, il faut le voter et les arguments de la présidente sont assez clairs, c'est une commission fermée, qui ne veut pas forcément s'élargir et finalement elle ne souhaite pas que le Synode lui donne ce mandat.

Mme Bénédicte Gritti Geiser, présidente de la Commission d'examen de la gestion
Non seulement la CEG ne le souhaite pas, mais ça ne va pas non plus dans le sens du Conseil synodal qui voudrait voir dans ce groupe de travail ou dans cette commission des partenaires de tous les organes de l'Eglise. La CEG est loin de représenter tous les organes de l'Eglise.

M. Jean-Claude Barbezat, au nom de la paroisse de Val-de-Ruz
Nous suivrons l'amendement de la CEG, au lieu de celui du Bureau du Synode, dont nous avons admiré le travail qu'elle a fait en octobre et novembre, y compris dans sa proposition d'une commission synodale qui ne met pas la pression sur des montants précis mais qui laisse quand même des échéances à suivre.

M. Gilles de Reynier, au nom de la paroisse du Joran
Le Joran retire son amendement et va soutenir l'idée exposée par la CEG et remercie vivement Johann Robert pour le côté constructif, posé et intelligent de ses interventions. Concernant un groupe de travail ou une commission synodale, je ne vois pas beaucoup de différence sauf que la commission synodale nécessite une élection. J'ai un peu peur que cela complexifie le processus et retarde le début du travail de cette commission. Pour cela, je pencherais plutôt pour le groupe de travail. On peut reprendre tel quel le texte de la CEG et juste décider d'une commission ou d'un groupe de travail.

M. Patrick Schlüter, paroisse du Val-de-Travers, en son nom propre
Je soutiens la commission synodale car il me semble que dans ce dossier, et c'est aussi le souhait du Conseil synodal que d'avoir un vis-à-vis, la commission rend compte au Synode. Je ne pense pas qu'un délai de un à deux mois soit problématique dans cette question pour bien faire les choses réglementairement.

Le président confirme que des solutions vont être trouvées si une élection doit avoir lieu, sans avoir besoin de se réunir in situ. Les enjeux ont bien été donnés, il y a peut-être une question de vitesse pour le groupe, de vis-à-vis pour la commission, d'indépendance, de lien direct avec le Synode qui prend ses responsabilités.

❖ Vote : préférence pour un groupe de travail lié au Conseil synodal : 7 oui

❖ Vote : préférence pour une commission synodale : 29 oui

Le président demande maintenant que le Synode se prononce, comme base de travail, sur la résolution de la CEG, ce qui éviterait peut-être de devoir traiter les autres résolutions proposées par le Bureau du Synode, ou sur celle du Bureau du Synode.

❖ Vote : préférence pour la résolution de la CEG : 35 oui, unanimité

Le président précise que maintenant le Synode peut faire toute modification de détail sur ce texte avant de voter définitivement son acceptation.

M. Pierre-Laurent Denis, paroisse de la BARC, en son nom propre

Une question concernant l'indication de 7 à 10 membres ; 10 étant un nombre pair, est-ce que l'usage ne voudrait pas un nombre impair, donc 11 membres.

Le président précise que le président d'une commission ne vote qu'en cas d'égalité.

M. Patrick Schlüter, paroisse du Val-de-Travers, en son nom propre

Personnellement, l'amendement de la CEG me convient comme il est. Ce qui pourrait éventuellement manquer est quelque chose de l'ordre de l'impulsion donnée par Gilles de Reynier proposant de réfléchir en priorité sur une consolidation des recettes et le développement de recettes supplémentaires. Je pense que c'est inclus dans le texte et que peut-être cela suffit au Synode et à la commission de l'avoir entendu.

M. Laurent-Philippe Widmer, paroisse de la Côte, en son nom propre

Est-ce que dans cette commission on peut insister qu'il y ait au moins un membre du Conseil synodal, particulièrement celui qui s'occupe des finances de l'EREN ?

Le président rappelle que c'est un droit inaliénable du Conseil synodal d'être représenté dans les commissions, mais en principe, dans une commission synodale, le Conseil synodal n'a pas une voix décisionnelle.

M. Christian Miaz, président du Conseil synodal

La résolution est bien équilibrée et cette commission a pour objectif d'accompagner le Conseil synodal. L'interaction est déjà dans la résolution.

Le président pose la question à la CEG de savoir lorsque cette commission va rendre son rapport au Synode, est-ce que ce rapport sera de la manière dont elle a accompagné le Conseil synodal ou est-ce qu'elle va être elle-même la garante des mesures ? Le mot « accompagner » le Conseil synodal pose un petit flou.

M. Johann Robert, au nom de la commission d'examen de la gestion

La résolution propose d'accompagner mais aussi de présenter les mesures concrètes. Il y a donc les deux choses. On souhaite que le Synode soit partie prenante.

M. Raoul Pagnamenta, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, en son nom propre

C'est une question de compréhension. Accompagner signifie qu'il y a deux groupes. Je comprends que le Conseil synodal doit réfléchir à des mesures pour l'équilibre et de l'autre côté il y a cette commission qui accompagne. Comment est imaginée la collaboration ?

Mme Bénédicte Gritti Geiser, présidente de la Commission d'examen de la gestion

Il est vrai que notre souhait n'est pas juste d'être une commission qui accompagne et regarde de loin. L'idée est vraiment d'être un groupe de travail avec le Conseil synodal. Le Conseil synodal, dans son groupe de travail, avait l'idée d'être entouré de personnes qu'il cherchait par lui-même, mais en tant que groupe de travail cela sous-entendait qu'il en portait l'entière responsabilité. L'idée de la CEG est de continuer dans cette perspective-là mais sous la forme d'une commission mandatée par le Synode.

M. David Allisson, paroisse du Val-de-Travers, en son nom propre

Je suis perplexe devant cette discussion car j'aimerais bien que ce soit le Conseil synodal qui apporte des propositions de mesures, et j'aurais aimé qu'il le fasse pour le budget 2018 et voire pour le budget 2019 puisqu'il y a des ressemblances notamment par rapport au déficit. Je suis gêné de dire que le Synode doit prendre la main sur cette question. Mais j'aimerais pousser pour que cela se fasse et dans ce sens, je comprends cette proposition de la CEG qui demande à la commission synodale de rendre compte concrètement et avec des propositions au Synode. Mais je pensais que c'était une tâche du Conseil synodal.

M. Christian Miaz, président du Conseil synodal

Le Conseil synodal va continuer son travail, c'est son rôle de reprendre les budgets année après année et de chercher ses propres solutions. Ce qu'il y a d'intéressant dans cette proposition, c'est qu'il y a une concertation entre les deux instances. L'idée n'est pas que le Conseil synodal va s'appuyer que sur la commission, il doit continuer son travail pour lequel il a été élu.

M. Patrick Schlüter, paroisse du Val-de-Travers, en son nom propre

La résolution comme elle est présentée va dans ce sens. Le Conseil synodal devra présenter les choses au Synode, tout comme la commission. Tout est possible et c'est très bien comme ça.

Le président précise que le Conseil synodal reste, et c'est un de ses droits clairement posé dans le règlement général, responsable du budget. C'est donc le Conseil synodal qui continuera de proposer le budget au Synode. La commission vient pour proposer des mesures d'accompagnement, c'est-à-dire ne pas laisser le Conseil synodal seul dans ce moment charnière. Elle rendra rapport de son travail devant le Synode. C'est un bon partenariat.

Le président demande au Conseil synodal s'il est d'accord de retirer sa résolution. Le Conseil synodal la retire.

M. Florian Schubert, paroisse de Neuchâtel, en son nom propre

J'ai juste l'impression qu'on a évacué le problème de 2019 avec cela. On ne parle plus des CHF 800'000.- à économiser.

Le président répond qu'effectivement c'était un enjeu important mais la parole n'a pas été demandée pour faire une modification en ce sens.

Résolution 1 (anciennement amendement de la CEG) (votée – acceptée)

Le Synode crée une commission synodale de 7 à 10 membres à majorité laïque dont la composition est confiée au Conseil synodal. Cette commission a pour objectif d'accompagner le Conseil synodal dans ses démarches de réflexion et de définition des mesures vers l'équilibre financier et de présenter les mesures concrètes propres à réduire le déficit probable du budget des exercices 2020 et 2021, en vue d'un équilibre des comptes pour l'exercice 2022.

❖ Vote sur la résolution 1 : acceptée à l'unanimité

Le président informe que le Bureau du Synode retire ses résolutions 2, 2', 2'' et 2'''.

Résolution 2

Le Synode charge la Commission de viser une stratégie allant vers le maintien des acquis, principalement par une stabilisation voire une augmentation des recettes (compte d'exploitation et d'immobilisation) en touchant le moins possible aux comptes de charge.

M. Patrick Schlüter, paroisse du Val-de-Travers, en son nom propre

Je soutiens la résolution comme elle est présentée. Il me semble que c'est bien qu'il y ait cette intention et cette impulsion donné par le Synode pour le travail de la commission. Pour moi la résolution suivante est liée. Elle me paraît beaucoup trop rigide et contraignante. Pour moi s'il est nécessaire de faire des économies, il n'y en a pas beaucoup d'autres que de toucher au tableau des postes. Je pense que cette résolution-là seule est pour moi un bon équilibre.

Le président propose de rester sur la résolution 2 et de ne pas faire maintenant le débat de la résolution 3.

M. Johann Robert, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, en son nom propre

Je comprends la volonté d'augmenter les recettes, je partage cet avis, par contre je la trouve trop restrictive quand il est dit de toucher le moins possible aux comptes de charge. Indépendamment du souhait de stabiliser les recettes ou de les augmenter, la réflexion sur les charges devra être aussi faite. Toucher le moins possible au compte de charge ne permettra pas à la commission de

mener une réflexion approfondie. Je supprimerais la fin de la phrase et ajouterais « aussi » vers le maintien des acquis.

M. Pierre Bonanomi, conseiller synodal

En plus du problème évoqué, il y a aussi un problème de déroulement dans le temps. Si on veut augmenter les recettes, il faudra déjà trouver les personnes qui feront ce travail et lorsqu'on commence à faire des actions pour augmenter les recettes, cela prend du temps. Et durant ce temps, nos coûts sont là et ils risquent même d'augmenter. Donc si on laisse l'indication de toucher le moins possible au compte de charge, on a les mains liées et un mandat difficile à remplir.

Le président conclut que le Conseil synodal fait sienne cette résolution modifiée, tout comme le Bureau du Synode.

Mme Miriam Schneberger, paroisse de Val-de-Ruz, en son nom propre

On comprend que l'idée est plus efficace à court terme de réduire les dépenses, en attendant que les éventuelles extraordinaires bonnes idées pour gagner de l'argent fassent leur effet et qu'on gagne de l'argent en plus ; le souci est que si on se permet de toucher au tableau des postes, on va peut-être licencier du monde alors que de l'argent va rentrer quelque temps plus tard. Est-ce qu'il faudrait une formulation du style « en touchant le moins possible au tableau des postes » ?

Mme Bénédicte Gritti Geiser, paroisse de la BARC, en son nom propre

Je me demande finalement si c'est bien de créer une commission synodale car j'ai l'impression qu'on est en train de faire son travail. On mandate une commission pour aborder ces questions et c'est bien de lui donner une impulsion qui est la stabilisation voire l'augmentation des recettes ; mais en donnant des restrictions si précises quant au tableau des postes, on est en train de faire le travail de cette commission. Alors est-ce que le Synode veut aujourd'hui établir des directives claires ou est-ce qu'on laisse cela à la charge de cette commission ?

Résolution 2 (votée – acceptée)

Le Synode charge la Commission de viser une stratégie allant aussi vers le maintien des acquis, principalement par une stabilisation voire une augmentation des recettes (compte d'exploitation et d'immobilisation).

❖ Votation sur la résolution 2 : acceptée à l'unanimité

Résolution 3

Le Synode enjoint la commission de ne pas toucher au tableau des postes avant la mise en place d'EREN2023.

Le président explique que la résolution 3 était, d'après le Bureau du Synode, sur toutes les lèvres et toutes les tables, sans que cela n'apparaisse dans aucun des amendements des paroisses, à savoir le tableau des postes. Dans la résolution, il est indiqué de ne pas y toucher avant la mise en place d'EREN2023, soit avant la fin du processus qui est proposé.

Mme Bénédicte Gritti Geiser, paroisse de la BARC, en son nom propre

Je comprends bien l'idée de ne pas toucher au tableau des postes avant EREN2023, mais en même temps la résolution votée demande un équilibre financier en 2022, donc on ne peut pas demander de ne pas toucher au tableau des postes avant EREN2023.

M. Patrick Schlüter, paroisse du Val-de-Travers, en son nom propre

Evidemment que l'enjeu du tableau des postes nous touche et pose question. Je rappelle que le Synode a décidé de ne pas prendre de mesure d'économie en 2019. Pour moi si on vote cette résolution, on fait le travail de cette commission. Cela fait 4 ans jusqu'en 2023, c'est beaucoup trop rigide. On a donné l'impulsion à la commission, laissons-la réfléchir. Elle viendra avec des propositions devant le Synode. Le Synode pourra encore en débattre avant de les accepter.

M. Florian Schubert, paroisse de Neuchâtel, en son nom propre

Il faut se rendre à l'évidence, si les recettes diminuent, c'est aussi que le nombre de protestants diminue. Concrètement cela fait aussi moins de travail. Donc diminuer le tableau des postes est normal. L'autre solution est de vendre d'abord l'argenterie de famille puis la maison de famille, etc. Décider de ne pas diminuer veut juste dire indexer le futur. Les mesures d'économie sont aussi la preuve qu'on prend soin de ce qui vient après.

M. Pierre Bonanomi, conseiller synodal

J'abonde dans le sens de ce qui a été dit. Il semblerait qu'on est d'avis qu'en 2019 on ne fait rien. Si on décide cela, les objectifs posés pour 2020 et 2021 vont être très difficiles. Pour appuyer le danger de conserver le tableau des postes, en 2023 l'Eglise sera un peu plus petite. Passer de l'Eglise d'aujourd'hui à celle de 2023, du jour au lendemain, cela ne va pas être évident. Il faut se donner le temps pour faire ce passage, et ce sont les années qui viennent qui nous donneront cette occasion.

Mme Claire Humbert, au nom de la paroisse de Neuchâtel

Il serait important d'ajouter « si possible ». Cela donne quand même une certaine liberté

Amendement de la paroisse de Neuchâtel

Le Synode enjoint la commission de ne pas toucher si possible au tableau des postes avant la mise en place d'EREN2023.

Mme Esther Berger, Bureau du Synode, en son nom propre

J'aime assez l'idée d'introduire la notion d'EREN2023, même si le groupe EREN2023 ne sait pas encore ce que cela va donner. Dans la résolution, je mettrais plutôt que la commission doit tenir compte des travaux en vue d'EREN2023. Parler du tableau des postes est effectivement restrictif. De toute façon le Synode en reste maître ; la commission synodale et le Conseil synodal pourront nous proposer, en temps voulu, de modifier le tableau des postes mais ce sera au Synode de prendre la décision finale.

Mme Bénédicte Gritti Geiser, paroisse de la BARC, en son nom propre

C'est EREN2023 qui nous a conduits à tout ce débat. Si j'ai bien compris le Conseil synodal, son souhait d'équilibrer le budget, les comptes, c'est bien dans la perspective d'avoir une EREN2023 qui, comme le disait Christian Miaz, ne va pas tirer de casseroles derrière elle. EREN2023 est ce qui porte tout cela et c'est en fonction de cela qu'on se met au travail aujourd'hui. EREN2023 est de toute façon présente donc cela ne me pose pas de souci si cette résolution tombe.

Résolution 3 (votée – refusée)

Le Synode enjoint la commission de ne pas toucher si possible au tableau des postes avant la mise en place d'EREN 2023.

❖ Vote sur la résolution 3 : refusée avec 31 non, 4 oui et 1 abstention

M. Johann Robert, au nom de la commission d'examen de la gestion

On doit ajouter une résolution concernant l'élection de la commission synodale. Elle doit être élue par le Synode et comme on a confié la mission au Conseil synodal de la composer, le Synode devra forcément se prononcer. La CEG propose que le Conseil synodal soumette par écrit la composition de cette commission et que les députés la valident par voie circulaire, postale ou autre. C'est une manière inédite de faire.

Résolution 4

Le Synode charge le Conseil synodal d'envoyer par mail aux députés la liste des membres de la Commission mandatée. Cette liste de noms sert de bulletin d'élection et sera à renvoyer par mail ou courrier au Conseil synodal. Le Bureau du Synode avalise le résultat.

Mme Christine Hahn, paroisse des Hautes-Joux, en son nom propre

Même s'il n'y a pas de souci d'urgence, cela me fait souci qu'il n'y ait pas de délai pour la mise en place de cette commission.

Mme Martine Wong, paroisse de Neuchâtel, en son nom propre

Pour confirmer que j'ai bien compris, cette commission est faite de laïques mais ce ne sont pas nécessairement des députés ou des suppléants au Synode.

Le président confirme que les membres de la commission ne sont pas nécessairement des députés ou suppléants. Concernant le souci du délai soulevé par Christine Hahn, il faut effectivement en mettre un, peut-être celui de la fin de tout le processus.

M. Philippe Kupfer, paroisse de la BARC, en son nom propre

Est-ce que les Conseils de paroisse peuvent proposer des candidats au Conseil synodal ?

M. Christian Miaz, président du Conseil synodal

L'idée est d'aller le plus vite possible, mais fin janvier cela doit être fait.

Résolution 4 (acceptée)

Le Synode charge le Conseil synodal d'envoyer par mail aux députés la liste des membres de la Commission mandatée. Cette liste de noms sert de bulletin d'élection et sera à renvoyer par mail ou courrier au Conseil synodal. Le Bureau du Synode avalise le résultat au plus tard à fin janvier 2019.

Le président informe que la résolution 4 est acceptée car non combattue

Résolution 5

Le Synode adopte le budget 2019.

M. Patrick Schlüter, paroisse du Val-de-Travers, en son nom propre

Avec deux des interventions de Pierre Bonanomi, je ne suis plus tout à fait sûr de ce que je vote en acceptant le budget 2019. La première résolution votée dit que la commission est chargée de proposer des mesures pour les budgets 2020 et 2021 visant un équilibre en 2022. Le budget 2019 donne le cadre au niveau synodal pour l'année 2019. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas d'économies possibles, mais cela veut dire que les mesures majeures d'économie ne peuvent pas être possibles sans l'aval du Synode. J'ai entendu Pierre Bonanomi dire dans sa deuxième intervention que ça ne veut pas dire que nous ne ferons rien en 2019 alors que ce que j'ai compris de ce que nous avons voté, c'est que nous ferons beaucoup de choses en 2019, mais ce sera des réflexions et un travail qui déploieront leurs effets à partir de 2020. Dans le débat d'entrée en matière, Pierre Bonanomi a dit qu'il y avait des occasions uniques d'économie en 2019, j'ai demandé des précisions et on m'a répondu que cela viendrait dans ce débat-là. Alors j'aimerais savoir ce que l'on fait. Si on vote le budget 2019, c'est le cadre de travail pour 2019. Si d'autres mesures doivent être prises, elles doivent être présentées par le Conseil synodal au Synode.

M. Christian Miaz, président du Conseil synodal

La question des mesures que le Conseil synodal pourrait prendre sont celles qui lui sont données par sa tâche. Ce sont des mesures limitées mais il ne peut pas enlever la compétence donnée au Synode. Son rôle est de gérer et dans ce cadre-là il peut prendre certaines mesures. Les occasions uniques sont les départs et les prises d'engagements vis-à-vis d'institutions différentes qui peuvent aussi être modulées différemment. Quand on parle de gestion de postes dans le rapport, c'est cela. On peut gérer les postes de manière différente que de simplement bloquer un poste tel quel. La collaboration sera importante entre le Conseil synodal et la commission synodale.

M. Johann Robert, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, en son nom propre

On vote un budget, on vote un cadre budgétaire dans lequel on peut travailler. Il faut juste faire attention dans l'action du Conseil synodal que les actions de diminution durant l'année ne

contreviennent pas finalement aux directives qu'on donne en donnant un accord sur le budget. On est sur la corde raide à ce niveau-là et s'il s'agit de ne pas repourvoir des postes pendant un certain temps dans certaines paroisses, je ne sais pas jusqu'à quel point la paroisse ne peut pas venir demander que le poste soit repourvu du moment que le budget est voté. Je ne sais pas où est la limite mais je sais qu'on est sur le fil.

M. Patrick Schlüter, paroisse du Val-de-Travers, en son nom propre

C'est exactement le type de préoccupation que j'ai. Cela ne veut pas dire que rien n'est possible, mais cela veut dire que le budget est le cadre et que des mesures d'économies touchant par exemple une repourvue de poste ou un délai ou des idées que le Conseil synodal aurait, ne sont possibles que s'il y a l'accord de tous les partenaires concernés.

Résolution 5 (votée – acceptée)

Le Synode adopte le budget 2019.

❖ Vote sur la résolution 5 : acceptée avec 34 oui et 2 abstentions

❖ Vote d'ensemble : accepté à l'unanimité

4. Rapport n°1 du Conseil synodal : Création d'une aumônerie œcuménique auprès des requérants d'asile

Mme Alice Duport, rapporteur

Le rapport n°1 semble présenter un constat d'échec. Il avait été demandé au Conseil synodal d'entrer en dialogue avec les autres Eglises reconnues du Canton, - en vue de la création d'une aumônerie œcuménique auprès des centres cantonaux de requérants d'asile. Force est de constater que la création d'une telle aumônerie œcuménique n'a pas été possible – en tout cas sous la forme juridique d'une association - et il est demandé aujourd'hui au Synode de prendre acte de cette impasse.

Mais il avait aussi été demandé au Conseil synodal de veiller à la cohérence des diverses activités auprès des requérants, et là, un travail de fonds, inscrit dans la durée, a pu être entrepris en vue d'une présence pérenne et consolidée auprès des requérants.

Un groupe inter-Église requérants d'asile a été rapidement constitué, permettant de réfléchir sur la mission d'une aumônerie commune. Comme le précise le rapport, c'est au moment de la constitution d'une Association œcuménique, que le processus a échoué. J'y reviendrai.

Ce que ce dialogue a permis, c'est de faire l'inventaire de tous les engagements des Eglises auprès des requérants, au travers de Req'EREN, et au travers des initiatives paroissiales. Et suite à cet inventaire, un groupe « Acteurs Asile » a vu le jour, qui est aujourd'hui une plateforme réunissant et coordonnant les groupes actifs dans l'EREN.

Quant à l'aumônerie œcuménique, nous pouvons aujourd'hui dire au Synode qu'elle se vit pleinement sur le terrain. Seule la création d'une association n'a pas été possible. Comme souvent quand il s'agit de collaborer avec des personnes de différentes confessions, c'est à la base, sur le terrain et dans l'action concertée que se vit l'œcuménisme – et j'irais même plus loin : que se vivent la fraternité et une joyeuse collaboration dans le témoignage.

J'attire votre attention sur les documents qui vous ont été distribués : Deux émanent de la FEPS : le grand est une déclaration interreligieuse, le petit, le reflet du travail des Eglises protestantes de Suisse auprès des réfugiés et requérants d'asile.

Enfin, un troisième document est cité dans le rapport et présente les « Principes concernant la migration et l'asile ». Il est le fruit du travail du groupe inter-Eglises.

Le travail de présence spirituelle se fait auprès des populations migrantes et fragiles en Suisse. Il se fait entre Eglises chrétiennes et entre gens de bonne volonté et l'EREN y est pleinement engagée.

Le Conseil synodal demande donc au Synode de classer la résolution 174-B portant sur la création d'une aumônerie œcuménique – sachant qu'un autre rapport lui sera présenté en décembre 2019 portant sur Req'EREN dans une perspective plus générale de la politique de nos Eglises auprès des requérants.

Discussion sur l'entrée en matière

Mme Anne-Pascale Isler, au nom de la paroisse du Val-de-Travers

Le Conseil synodal constate que la création d'une aumônerie œcuménique n'est pas possible. Pour la paroisse du Val-de-Travers, il est nécessaire de savoir pourquoi ce processus a échoué sous la forme d'une association. Le rapport n'en parle presque pas.

En p.13 : « il faut s'adapter à l'évolution législative..., cela ne répond plus au besoin, il faut changer et adapter les modalités... »

Notre question consiste en « quels sont les besoins ? Le Conseil synodal ne précise pas dans quelle voie il désire s'engager. Que se passe-t-il maintenant ? Vous nous dites que l'aumônerie œcuménique se vit sur le terrain mais que le processus sous la forme d'une association a échoué.

D'autre part, les réactions lors de la COTEC du 14 novembre laissent notre Conseil paroissial perplexe.

A la lecture de ce rapport, ce sont plutôt des questions que des réponses que nous avons eues. Si nous n'avons pas de réponses plus précises, nous ne pourrions pas entrer en matière.

Mme Alice Duport, conseillère synodale

Tout ce qui touche à la migration et à l'asile est un terrain extrêmement mouvant et qui change tout le temps, dans ses structures et dans la création du centre fédéral de requérants. Créer une association aurait figé les choses ; ne pas la créer, pour l'instant en tout cas, est une façon de s'adapter plus facilement aux mutations. Il semblerait que l'Etat a aussi des projets et il faudra voir si les Eglises s'engagent avec l'Etat dans des structures plus globales.

Nous y verrons plus clair dans un an quand nous rendrons un rapport complet sur tout ce qui touche à l'asile.

La réponse concernant la raison de cet échec est que quand on négocie, il y a toujours un pas en avant et un pas en arrière. Dans les négociations avec les partenaires, si tout le monde n'est pas complètement sur la même longueur d'onde, cela ne marche pas. Un constat d'échec est toujours frustrant.

Mme Anne-Pascale Isler, au nom de la paroisse du Val-de-Travers

Je ne suis pas satisfaite de la réponse. Une association ne devrait pas figer les choses, mais devrait plutôt créer des forces et pousser à aller de l'avant. Je ne comprends pas quelles sont les pierres d'achoppement.

M. Christian Miaz, président du Conseil synodal

Comme Alice l'a dit, dans les discussions avec des partenaires, la réponse est non sous la forme d'une association œcuménique. Il y a d'autres voies possibles, plutôt ponctuelles et sur certains projets. L'année prochaine, le Conseil synodal va arriver avec un rapport sur l'ensemble de la stratégie de l'asile et de la migration pour l'EREN.

M. Patrick Schlüter, au nom de la paroisse du Val-de-Travers

La députation du Val-de-Travers n'est pas satisfaite des explications. Dans le contexte mouvant de l'asile, ne pas avoir une aumônerie œcuménique est un non-sens. Je n'ai pas encore vraiment compris si le Conseil synodal est satisfait ou non de la situation. Personnellement je ne peux pas voter autre chose qu'un refus d'entrée en matière.

M. Christian Miaz, président du Conseil synodal

Ce type de rapport donne l'état des discussions avec les deux Eglises catholiques. C'est l'échec sur ce point, on peut être frustré, déçu. Même si vous renvoyez le dossier, on ne peut pas faire plus. On devait rapporter au Synode que les négociations sur ce point n'ont pas abouti.

M. Hyonou Paik, paroisse de la Côte, en son nom propre

On aimerait avoir quelques détails concernant l'échec de la négociation. Est-ce qu'il s'agit du manque d'intérêt pour constituer quelque chose d'œcuménique ou d'un manque de moyens financiers ou d'énergie d'une Eglise pour créer une association ?

M. David Allisson, au nom de la paroisse du Val-de-Travers

Le Synode est invité à prendre acte de l'échec de la création d'une aumônerie œcuménique. Je viens d'entendre dans la présentation d'Alice Duport que ce qui a raté, ce n'est pas le travail œcuménique dans le cadre de l'aumônerie, - donc le contraire de ce que j'ai cru lire - mais le fait de réaliser ce travail-là sous la forme d'une association œcuménique. Là il me manque des choses. Et ayant entendu le lien avec la soirée COTEC, on a eu l'impression qu'il y avait des éléments où on ne se rencontre plus entre catholiques et réformés, alors est-ce que c'est de ce côté-là qu'il faut chercher, est-ce que c'est des problèmes concrets, pratiques, est-ce que c'est un problème fondamental ou est-ce qu'on est entré dans un temps de défiance œcuménique tel qu'on n'arrive pas à se mettre d'accord pour une tâche aussi importante vis-à-vis de la société ? On a plein de questions et on ne peut pas accepter l'entrée en matière sans éléments de réponses et on est prêt à attendre le rapport de l'année prochaine en ayant refusé l'entrée en matière de celui-ci.

M. Christian Miaz, président du Conseil synodal

Je ne peux pas vous dire ce qui a été négocié. Les négociations sont confidentielles. L'objectif qui était de créer une association œcuménique autour de la migration, a échoué pour des raisons propres aux autres Eglises, mais ne vient pas de la nôtre. Les autres Eglises peuvent en donner les raisons. Nous pouvons juste dire que notre présentation et la conviction que nous avons mis n'ont pas emporté les réticences des autres Eglises.

M. Patrick Schlüter, au nom de la paroisse du Val-de-Travers

Il n'y a pas le texte intégral de la résolution 174-B dans le rapport. On nous dit qu'il y avait des discussions à mener pour la création d'une aumônerie œcuménique auprès des centres cantonaux de requérants d'asile. Ce qui a échoué est la création d'une aumônerie sous la forme d'une association. Le Synode a la possibilité de proposer autre chose que de prendre acte. On peut redonner un nouveau mandat au Conseil synodal de trouver une autre forme que celle d'une association pour une aumônerie œcuménique. Sans autres explications, on reste sur notre position de refuser l'entrée en matière.

❖ Vote sur l'entrée en matière : acceptée avec 29 oui, 5 non et 2 abstentions

Discussion de détail

Résolution 1

Le Synode prend acte du résultat des discussions menées par le Conseil synodal auprès des autres Eglises reconnues d'intérêt public, à savoir la non création d'une aumônerie œcuménique auprès des centres cantonaux de requérants d'asile. (résolution 174-B).

Mme Bénédicte Gritti Geiser, paroisse de la BARC, en son nom propre

Je reste interpellée par la position du Val-de-Travers que je ne trouve pas incohérente. Etant donné qu'on est entré en matière, il me semble évident que cette résolution va être classée, mais a-t-on la possibilité de proposer une 3^e résolution pour mandater le Conseil synodal de proposer autre chose qu'une association ?

M. Christian Miaz, président du Conseil synodal

Nous devons arriver en juin ou décembre avec un rapport sur ce que nous allons faire, en tant qu'EREN, sur ce point-là. Le financement par le Synode de Req'EREN s'achève en 2019. Par conséquent le Conseil synodal doit arriver avec un dossier sur cette question de Req'EREN mais avec l'idée d'avoir une stratégie migration-asile globale pour l'EREN. On doit traiter l'ensemble de cette question soit en juin soit en décembre.

M. Hyonou Paik, paroisse de la Côte, en nom propre

Dans ce domaine-là, faire quelque chose tout seul, sans une action œcuménique est un non-sens.

Mme Esther Berger, Bureau du Synode, en son nom propre

C'est une question de vocabulaire, j'ai relu la résolution 174-B, il n'est pas question d'association. J'entends Alice parler d'association. Ce qui a été impossible, c'est de créer une association. Mais sur le terrain, est-ce que l'aumônerie œcuménique existe ?

Mme Jacqueline Lavoyer-Bünzli, responsable du Service de développement communautaire
Non, sur le terrain les Catholiques sont sous l'entière responsabilité de l'EREN.

M. Christian Miaz, président du Conseil synodal

Sur la question de la migration et de l'asile, l'EREN est à la pointe et tire les autres Eglises. Etant devant, les autres n'arrivent pas forcément toujours à suivre. Pour certains points ponctuels, on peut avancer, mais l'idée d'une association comme Req'EREN est un échec. On doit repenser et revoir globalement notre stratégie, toujours avec l'idée d'être le plus possible œcuménique. Vis-à-vis de nos partenaires et de l'Etat, il faut être le plus possible ensemble.

Par contre on ne va pas simplement attendre les autres, mais on va faire notre travail et c'est le rapport de stratégie qu'on présentera au Synode. Dans toutes nos relations avec l'Etat on privilégie la dimension œcuménique. Quand ce n'est pas possible, il faut quand même continuer d'avancer. Nous l'avons fait au centre fédéral de Perreux où nous avons commencé d'abord avec un aumônier protestant, et maintenant l'Eglise catholique a aussi mis quelqu'un à disposition.

Mme Esther Berger, Bureau du Synode, en son nom propre

Ne vaudrait-il pas la peine de scinder la résolution en deux en disant qu'il n'existe pas de possibilité de créer un groupe institutionnel œcuménique mais que sur le terrain l'aumônerie se fait de façon œcuménique ? On prend acte que la résolution 174-B, qui ne parle pas d'association, est réalisée tout en n'étant pas réalisée. L'aumônerie est œcuménique sur le terrain mais elle n'existe pas d'un point de vue institutionnel.

M. Patrick Schlüter, au nom de la paroisse du Val-de-Travers

En tant que député au Synode, j'entends que l'échec des négociations concernant la création d'une aumônerie œcuménique n'est pas le fait de l'EREN.

Vu la manière dont le Conseil synodal a choisi de se positionner sur ce dossier, nous allons nous contenter de refuser les résolutions mais nous n'allons pas en proposer de supplémentaire.

Résolution 1 (votée – acceptée)

Le Synode prend acte du résultat des discussions menées par le Conseil synodal auprès des autres Eglises reconnues d'intérêt public, à savoir la non création d'une aumônerie œcuménique auprès des centres cantonaux de requérants d'asile. (résolution 174-B).

- ❖ Vote sur la résolution : acceptée par 27 oui, 4 non et 6 abstentions

Résolution 2 (votée – acceptée)

Le Synode classe la résolution 174-B.

- ❖ Vote sur la résolution 2 : acceptée par 25 oui, 4 non et 8 abstentions
- ❖ Vote d'ensemble : accepté par 29 oui, 4 non et 3 abstentions

5. Rapport n°2 du Conseil synodal : Fonctionnement du secrétariat général

Mme Antoinette Hurni, rapporteur

Mesdames et Messieurs les députés, Après une période de turbulences, le fonctionnement du secrétariat général donne satisfaction. Il était temps, car le secrétariat général est comme le poumon de notre Eglise : il aspire, retient et traite les demandes en provenance des paroisses, mais aussi de l'extérieur, puis il expire conseils, mesures, flyers, bref tout document et tout renseignement papier ou informatique permettant à l'EREN de travailler et d'avancer en donnant des informations utiles concernant l'immobilier, les finances et les travaux spécifiques de tout

secrétariat. Ce bon fonctionnement repose sur le savoir-faire et le savoir-être de toute personne engagée, mais c'est avant tout le secrétaire général qui donne le ton et les impulsions sous la forme suivante :

- faire le lien entre différents services,
- hiérarchiser et distribuer les travaux proprement dits,
- rechercher les renseignements demandés,
- connaître le personnel avec lequel entretenir des relations soutenues, respectueuses, humaines et efficaces.

Nous avons, ces dernières années, expérimenté plusieurs systèmes pour tenter d'atteindre cet équilibre : secrétaire général à plein temps, à mi-temps, pas de secrétaire général. Cette dernière structure a vite mis en avant que l'absence d'un secrétaire général pousse alors inévitablement une personne du sérail à se substituer à ce vide, à le combler, et, de ce fait, n'est rapidement plus à même de répondre, matériellement, aux exigences de son propre poste.

En proposant, par la résolution 178-G, de revoir ce fonctionnement, le Synode a permis de retrouver un équilibre. Le Conseil synodal lui en est profondément reconnaissant. Ce d'autant plus que c'est la bonne personne qui s'est imposée parmi les candidats, qui de plus pouvait encore assumer de lourdes responsabilités dans le domaine de l'immobilier. Certes, tout est affaire de compétences, de formation, de pratique, d'ajustement. Mais l'essentiel, ce sont les compétences relationnelles. Notre secrétaire général aime ce qu'il fait et apprécie ses collaboratrices et collaborateurs. Cela se sent, cela se voit. Soucieux mais détendu, sexagénaire mais actif et alerte, fort de ses expériences bancaires, direct mais mesuré dans ses analyses, il transmet ses qualités à son entourage professionnel. Que cela permette de vous rassurer et de vous encourager à utiliser les services du secrétariat général et à dire ce qui peut ne pas convenir.

Le Conseil synodal, conscient que tout est encore perfectible, vous enjoint à classer la résolution 178-G. Mais, surtout, vous êtes appelés à manifester votre reconnaissance face aux employés du secrétariat général. Parce que la reconnaissance, c'est un carburant spirituel. Cela vaut de l'or. Et là, nous pouvons tous ensemble être très riches.

Discussion sur l'entrée en matière

M. Patrick Schlüter, au nom de la paroisse du Val-de-Travers

Je réponds à l'invitation d'Antoinette Hurni de dire notre reconnaissance. La paroisse du Val-de-Travers a cette année dû vendre la petite maison qui était sur le terrain de la cure à la Côte-aux-Fées. Cela a été mené par un de nos co-présidents et présenté au Conseil paroissial. Les échos que nous avons reçus du travail avec le secrétaire général et l'administration de l'EREN, à ce niveau-là, sont très bons et nous sommes reconnaissants de la manière dont cela s'est passé. Je profite donc de l'invitation pour dire ce merci.

- ❖ Vote sur l'entrée en matière : accepté à l'unanimité

Discussion de détail

Résolution (acceptée)

Le Synode prend acte du rapport sur le fonctionnement du secrétariat général et classe la résolution 178-G.

- ❖ Vote sur la résolution : acceptée car non combattue
- ❖ Vote d'ensemble : accepté à l'unanimité

6. Rapport n°3 du Conseil synodal : Principes constitutifs d'EREN2023

M. Christian Miaz, rapporteur

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs les députés, chers amis,

Chaque introduction d'un rapport est particulière par son thème et sa genèse. EREN2023 est un projet synodal, comme il en a été décidé en mars 2017.

Ce projet comprend 4 phases :

- La première a été celle de la vision partagée : une Eglise joyeuse, dynamique et souple.
- La seconde est celle du choix du modèle d'Eglise.
- La troisième sera celle de l'élaboration des articles touchant aux Axes du modèle d'Eglise choisi.
- La quatrième sera celle de la formalisation des textes constitutionnel et réglementaire.

Le rapport qui vous est présenté aujourd'hui fait partie de la seconde phase : celle du choix d'un modèle.

Pour le groupe de travail, suivi par le Conseil synodal, il lui est apparu nécessaire de pouvoir s'appuyer sur des points reconnus par tous.

Qu'est-ce qui fait l'Eglise? Et une Eglise réformée? C'est le sujet des marques de l'Eglise. L'EREN n'est pas seule. Elle s'inscrit dans une tradition réformée et par-là, elle se rattache à l'Eglise universelle. En s'inscrivant dans cette tradition, elle en reprend les fondamentaux : par exemple, Jésus-Christ, la Trinité, la Bible, les sacrements du baptême et de la cène, la diaconie, l'ouverture aux autres et à la société civile, etc.

Pour ce faire, le groupe de travail a pu se référer à plusieurs textes d'autres Eglises ou institutions comme le Conseil œcuménique, ou l'exposé du professeur Felix Moser.

Les discussions furent intenses et riches. L'aller-retour entre le groupe et le Conseil synodal a été une forme de recherche de consensus très intéressante.

Pour formaliser ces éléments marqueurs nécessaires à l'analyse et au choix d'un modèle d'Eglise, le groupe de travail a choisi la forme des principes, tel que l'a fait l'Eglise vaudoise. Il s'est appuyé sur le travail ecclésiologique, théologique et formel produit par l'Eglise évangélique réformée vaudoise et il l'en remercie.

La structure qui se dégage des principes se trouvent à la page 18 :

- origines, - être de l'Eglise, - action de l'Eglise, - adaptation, - qualité de membre.

Dans cette introduction, je ne passerai pas en revue les 12 principes, mais souhaite relever deux nouveautés :

- la reconnaissance explicite de la place des laïcs bénévoles et salariés dans la mission de favoriser la vie communautaire, le témoignage et la solidarité (principe 7)
- la prise en compte du dialogue interreligieux (principe 9).

Pourquoi recommencer un tel travail de fond une fois encore ? Lorsqu'on passe en revue les différents textes que notre Eglise a produits ces dernières années (vous les avez à la page 32), on peut avoir l'impression de recommencer une fois de plus ce qui a déjà été fait. L'impression n'est pas erronée.

Dans un contexte qui change, n'est-il pas juste de s'arrêter et de reformuler ce qui nous constitue comme Eglise? Il est sain de vérifier sans cesse à nouveau si ce que nous créons et entreprenons nous maintiennent dans ce qui fera toujours de nous une Eglise et une Eglise réformée. Pour cela, le meilleur moyen est de s'approprier les marques de l'Eglise et d'une Eglise réformée.

Chaque individu réformé se retrouvera dans l'intention de chaque principe. Bien sûr, il aurait pu les formuler différemment, en développer certains ou en amener de nouveaux.

Les 12 principes qui vous sont soumis sont une œuvre collective : celles des membres du groupe de travail et du Conseil synodal.

Les principes ne sont pas un texte doctrinal, mais un outil de travail dans le processus d'EREN2023.

La résolution formule une limite : les 12 principes constitutifs d'EREN2023.

Au final, en 2023, ces 12 principes pourraient être supprimés, amendés, développés.

Quelle sera leur place dans le nouveau modèle de l'EREN? Nous le verrons en temps voulu. Pour l'instant, ils donnent une ligne, une direction - au Conseil synodal, - au groupe de travail actuel - et aux futurs groupes.

Un dernier mot pour dire ma reconnaissance aux membres du groupe de travail : les samedis matins que nous avons passé ensemble ont été une source de joie et de ressourcement : se plonger dans la théologie et l'ecclésiologie, partager nos sensibilités et nos expériences de foi et d'engagement dans notre Eglise, chercher les points de convergence et les formules où chaque

membre peut rejoindre les autres, tout cela permet de faire le point sur soi-même et la vision de l'Eglise qui nous habite.

Merci à Barbara, Dominique, Esther, Jacqueline, Alain, Hyonou, Julien, Nicolas, pour le groupe de travail. Merci à Denis et à Jean, pour le groupe de pilotage.

Discussion sur l'entrée en matière

M. David Allisson, au nom de la paroisse du Val-de-Travers

Le Conseil paroissial du Val-de-Travers a reçu les échos enthousiastes de Dominique Jan-Chabloz qui a participé au groupe de travail. C'était constructif et on a d'ailleurs aussi bénéficié de l'accompagnement de Jean Dolivo qui a animé des travaux de visions pour la paroisse du Val-de-Travers. On a le sentiment non seulement d'être dans le mouvement mais d'être aussi stimulé par ce qui se passe dans ce groupe. J'ai une question, au bas de la page 21, il est fait mention de la création de l'Eglise évangélique réformée suisse qui est la nouvelle constitution de la fédération des Eglises protestantes de Suisse. A ce stade, je n'ai pas bien compris l'implication institutionnelle de ce changement et ce que cela nous demande, comme EREN, dans le cadre de ces travaux de vision que de n'être plus une Eglise fédérée avec d'autres mais une Eglise membre d'une Eglise plus grande, suisse en l'occurrence ?

M. Christian Miaz, président du Conseil synodal

Ce qui change pour l'Eglise évangélique réformée de Suisse, par rapport à la fédération actuelle, c'est sa manière de prendre les décisions. Actuellement c'est une assemblée mais ensuite ce sera un Synode. Pour nous, cela ne change pas grand-chose. L'Eglise évangélique réformée suisse est une communion des Eglises réformées cantonales ou supra-cantonales. Cela est bien défini dans sa constitution, c'est une communion et pas une Eglise au sens stricte du terme. Elle ne prendra pas tous les documents, tous les sujets mais c'est limité sur les domaines qui lui sont donnés par les Eglises membres. C'est une question qui a été longtemps débattue dans l'assemblée de FEPS, afin que cette Eglise ne devienne pas une supra-Eglise qui enferme les Eglises locales. Au niveau de la députation, il y a un rééquilibrage entre les différentes Eglises et nous passerons de trois députés à deux. Dans la constitution, il y a des références que nous avons pu reprendre au niveau des principes constitutifs, c'est-à-dire ce lien avec les Eglises de tradition de la Réforme et de l'Eglise ancienne.

Mme Martine Wong, au nom de la paroisse de Neuchâtel

La paroisse réformée de Neuchâtel par son Conseil paroissial remercie le groupe de travail qui a élaboré les 12 principes constitutifs d'EREN2023 et le commentaire substantiel y relatif.

Si les 12 principes formulés nous paraissent une évidence, un point central nous manque, une lacune nous interpelle, celle d'une église synodale.

Dans l'en bref encadré du rapport n°3 du Conseil synodal (p. 17), des idées fortes apparaissent:

- une famille qui « change sa manière de vivre »
- « les principes fondamentaux de l'identité ecclésiale et de la mission » de l'EREN
- « un nouveau modèle de structures et de fonctionnement » de l'EREN

A la page 20 est évoquée « l'élaboration d'un modèle d'Eglise avec ses axes » et la page 21, le premier point du cadre fixé par le Conseil synodal, est de « respecter la « nature » d'Eglise réformée évangélique ».

Hélas, cette « nature » n'est pas précisée et cela nous préoccupe.

Aussi, ce qui rajoute à notre inquiétude est l'interpellation récente du Bureau du Synode : comme si derrière ces questions il y avait une crainte de la disparition du Synode.

La note de bas de page n° 4 (p. 20) stipule: « Les axes déterminent les thématiques telles que la qualité de membre, la mission, l'organisation, les permanents (ministres et laïcs), l'organisation financière. Les axes correspondent, dans la Constitution et le Règlement général actuels de l'EREN, aux Titres. »

Si par cette dernière phrase « Les axes correspondent (...) aux Titres » signifie que le nouveau « modèle » aura toujours les mêmes titres à savoir : Membres de l'Eglise, Assemblée générale, Direction de l'église et chapitres: à savoir Synode, sous Direction de l'Eglise, nous pourrions alors dormir tranquille.

En revanche, si le Conseil synodal propose d'entériner une résolution qui ne garantit pas l'existence du Synode, nous appelons l'Eglise à reconsidérer ces principes avant d'accepter la résolution.

Dans l'actuelle Constitution de l'EREN, l'art. 21 précise que « l'autorité législative de l'Eglise est exercée par le Synode ».

D'ailleurs, il va de soi qu'il ne peut y avoir un Conseil synodal (exécutif) sans Synode (législatif).

Le Synode n'est-il pas une composante de l'ADN de l'EREN ?

Le manque de précision quant au parlement de l'EREN - composé d'une majorité de laïcs (const. art. 25) et qui est garant du débat démocratique de notre Eglise - Ce manque de précision nous inquiète et nous questionne : allons-nous vers un modèle d'Eglise épiscopal ? Ou congrégationaliste ? Ou autre ?

Il nous paraît indispensable que cela apparaisse dans les principes, ou dans une introduction aux principes, ou comme un principe « bis ».

M. Christian Miaz, président du Conseil synodal

Nous n'avons pas voulu mettre cette dimension directement dans les principes car cela dépend aussi du modèle qui sera proposé au Synode. Il y a le modèle synodal, le modèle presbytéro-synodal et le modèle congrégationaliste, ainsi que le modèle épiscopalien. A voir quel modèle sera proposé par le groupe et le Conseil synodal. Le critère démocratique est un critère qui doit être repris par le groupe pour le mettre dans le modèle, mais c'est un critère à l'interne du groupe. La dimension démocratique est importante pour le groupe de travail et pour le Conseil synodal mais ne peut pas encore apparaître dans les principes.

M. Patrick Schlüter, paroisse du Val-de-Travers, en son nom propre

Merci à la paroisse de Neuchâtel pour son interpellation qui permet de faire ressortir un enjeu. Personnellement j'aimerais soutenir la position du Conseil synodal. Maintenant nous avons la possibilité de nous poser toutes les questions sur le modèle d'Eglise que nous voulons et d'explorer d'autres modèles que le modèle presbytéro-synodal dans lequel nous sommes maintenant. On voit les limites de notre modèle, même s'il y a bien sûr des avantages. Je ne pense pas que le modèle presbytéro-synodal fait partie de l'ADN d'une Eglise réformée évangélique. Il est une bonne possibilité que nous avons vécu de manière adéquate dans le canton de Neuchâtel, mais on en arrive à une Eglise qui devient petite et qui doit explorer son futur sans se limiter à ce stade. Il serait possible d'imaginer une Eglise plus congrégationaliste avec par exemple une suppression du Conseil synodal mais une sorte de comité des présidents de paroisse qui serait professionnalisé dans notre canton, ou au contraire une paroisse cantonale et synodale, ou un modèle qui est la prolongation du modèle actuel. Ne nous limitons pas à ce stade.

M Florian Schubert, paroisse de Neuchâtel, en son nom propre

Je rejoins totalement la remarque de Patrick Schlüter. Je n'ai pas l'impression que le Synode tel qu'il est maintenant est un organe terriblement vivifiant pour l'EREN. Ceci ne signifie pas qu'on doit limiter ses droits. Mais ne le mettons pas tel quel dans la constitution. Ce qui est important, et cela a été dit, c'est qu'il y ait toujours des structures de contrôle démocratique qui soient en lien avec les paroisses, mais la constitution telle quelle, ne la prescrivons pas depuis 2023, le but étant qu'elle dure quand même un peu plus de cinq ans. On veut continuer d'être une Eglise qui marche ensemble et qui est à l'écoute, cela ne signifie pas qu'on doit garder la constitution telle qu'elle est maintenant. L'EREN peut fonctionner autrement dans l'avenir. Mais ce qui est important, c'est l'équilibre, c'est de continuer d'être en marche ensemble et non pas une direction unique sans instance de contrôle.

Mme Miriame Schneeberger, au nom de la paroisse de Val-de-Ruz

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les députés,

La paroisse Val-de-Ruz tient d'abord à dire sa satisfaction à la lecture de ce rapport. Nous avons beaucoup apprécié le souci de clarté et de précision du contenu bien qu'il soit préférable pour en saisir la signification d'être initié au patois de Canaan et d'accorder aux majuscules toute leur importance.

Les principes n'ont pas suscité de débat avant que nous arrivions au dernier qui traite de la qualité de membre. Je relis le principe n°12 :

« Ouverte à tous, elle – l'Eglise – reconnaît comme membre toute personne qui se déclare protestant réformé. »

Nous sommes d'accord avec ce principe dans la mesure où il définit le statut de membre comme l'adhésion à une identité et à des valeurs telles qu'elles sont énoncées dans les principes 1 à 4. Cependant, cette définition ne reprend pas assez à notre goût les principes 5 à 10 qui sont des principes d'action de l'Eglise. En psychologie sociale, un groupe se définit comme un ensemble de personnes qui poursuivent un même objectif collectif. On n'adhère pas à un groupe parce que l'on en partage les valeurs ou parce qu'on y reconnaît une identité similaire à la sienne mais parce que l'on poursuit un objectif commun. Par exemple, le fait de marcher et d'aimer la marche fait peut-être de vous un marcheur mais pas encore le membre d'un groupe de marche. Il en va de même pour un syndicat ou un orchestre : tous les ouvriers ne sont pas syndiqués, tous les musiciens ne sont pas membres d'un orchestre. Nous suggérons dès lors que le statut de membre ne soit pas défini dans la Constitution de l'Eglise et dans le Règlement d'application uniquement par l'adhésion à des valeurs ou à une identité mais aussi par l'adhésion à un objectif commun, à savoir témoigner de l'Evangile en parole et en actes. L'objectif devrait être davantage mis en avant pour permettre l'adhésion. Quant à la manière de témoigner, elle se doit de rester souple, diverse et variée.

J'en viens à notre 2ème remarque. Il faudra clarifier la valeur du baptême. En effet, si nous adoptons aujourd'hui le principe n°6 qui affirme que tous les membres sont responsables de la mission de l'Eglise selon la vocation et les charismes reçus de Dieu, alors il faudrait s'assurer que les membres auront personnellement choisi de porter cette responsabilité.

Nous ne pouvons pas nous permettre d'attribuer à une personne une responsabilité à titre collectif qu'elle n'aurait pas choisie à titre personnel. L'Eglise ne doit pas tomber dans cet écueil. Nous avons assez prêché le libre arbitre pour ne pas le respecter aujourd'hui parce que cela ne ferait plus notre affaire... Nous rappelons que, dans le protestantisme, l'articulation va de l'individuel au collectif et non pas du collectif à l'individuel. Pour respecter les cheminements personnels, l'un de nous imaginait un statut de sympathisant, par exemple.

La paroisse Val-de-Ruz entrera donc en matière et acceptera la résolution. Cependant, nous souhaitons que nos remarques nourrissent les réflexions du groupe de travail qui s'attèlera à la rédaction de la Constitution.

Je vous remercie pour votre attention.

M. Johann Robert, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, en son nom propre

J'ai deux questions : - quels sont les liens des principes constitutifs avec la vision votée précédemment, quel est l'axe de travail pour arriver à ces principes constitutifs ?

- est-ce que j'ai bien compris si je dis que ces principes sont un outil de travail et pas le préambule d'une future constitution ?

M. Christian Miaz, président du Conseil synodal

Le processus EREN2023 est un processus itératif, c'est-à-dire qui revient sans arrêt, qui essaie d'avancer de cette manière. La vision est vraiment le plus loin possible sur la question du modèle d'Eglise joyeux, dynamique et souple. Ces 12 principes sont venus de manière assez évidente au groupe. Il se demandait s'il voulait arriver à ce modèle « qu'est-ce qui fait l'Eglise, quels sont les points, les principes qui peuvent nous aider à construire ce modèle sans partir dans toutes les directions ? ». Le groupe a choisi des principes constitutifs en s'appuyant sur le travail de l'Eglise vaudoise. Le lien est à deux moments différents. La vision est très globale avec les trois adjectifs et les principes sont là pour nous aider à avancer dans cette direction du processus EREN2023.

Pour le choix du modèle, les groupes de travail peuvent influencer ces principes constitutifs qui devront être adaptés par rapport au travail fait. Ils ne sont pas doctrinaux au sens qu'ils sont figés pour l'EREN en 2023. C'est un outil de travail. Peut-être qu'on décidera d'avoir un préambule plutôt que des principes constitutifs. Ces principes permettent autant au Conseil synodal qu'au groupe EREN2023 d'avoir une certaine assise dans leur travail.

❖ Vote sur l'entrée en matière : acceptée à l'unanimité

Résolution

Le Synode adopte les 12 principes constitutifs d'EREN2023.

Le président résume la situation en lisant la résolution du Conseil synodal, en rappelant la première discussion sur la question démocratique ou synodale de l'Eglise et son apparition ou non dans les 12 principes, avec l'idée que cela est important et devrait apparaître dans les 12 principes, sans pour autant la figer par un modèle type et estampillé synodal, presbytéro-synodal, épiscopal, presbytéral. Une deuxième discussion s'est plus concentrée sur la question du membre, avec un lien important sur le baptême et la volonté de la paroisse de Val-de-Ruz que ces réflexions entrent dans le processus. Faut-il le formaliser ? Et finalement les questions de clarification de la place et du rôle de ces 12 principes dans l'élaboration du travail. Serviront-ils de préambule éventuel ou sont-ils pour l'instant des outils de travail ? L'idée maintenant n'est en tout cas pas d'amender les principes, mais le Synode peut demander que des éléments soient ajoutés à ces principes, ou en tout cas que le groupe de travail et le Conseil synodal en tiennent compte dans leur réflexion.

Sœur Pascale, Communauté de Grandchamp, en son nom propre

Le principe 2 dit qu'elle affirme que la Bible est la source de la Révélation divine. Moi je dirais plutôt que Dieu se révèle dans la Bible, et la Bible d'inspiration divine est le fondement de l'Eglise. Ce n'est pas la Bible qui révèle Dieu, c'est Dieu qui se révèle dans la Bible. Je ne suis pas à l'aise avec cette formulation.

Le président demande si cette réaction rencontre un écho parmi les députés. La réponse étant positive, il suggère de proposer au Conseil synodal et au groupe de revoir la formulation et le principe théologique de ce qui est écrit dans ce principe 2.

M. David Allisson, paroisse du Val-de-Travers, en son nom propre

La réaction de Sœur Pascale rejoint une préoccupation pastorale et aussi en tant que chrétien que j'ai en ce moment sur le statut de la Bible. Il y a l'invitation que j'entends dans l'interprétation de Sœur Pascale de reconnaître l'initiative à Dieu. Mais au fond, comment devons-nous lire la Bible aujourd'hui ? Comment devons-nous être avec cette référence à la Bible en tant que réformé ?

Le président exprime l'idée que formellement le Synode n'a pas besoin d'aller dans des résolutions. Le Conseil synodal et le groupe EREN2023 peuvent prendre en compte les interrogations du Synode.

Mme Bénédicte Gritti Geiser, paroisse de la BARC, en son nom propre

La résolution dit qu'on adopte les 12 principes constitutifs. Et maintenant, il semble qu'on est prêt de ne pas les adopter vu que les principes semblent ne pas convenir. Qu'est-ce qu'il se passe exactement ?

M. Patrick Schlüter, paroisse du Val-de-Travers, en son nom propre

J'ai une double réaction, je remercie Sœur Pascale de rappeler que Dieu a toujours l'initiative de la rencontre avec nous, et c'est fondamental. Par contre quand on parle de principes constitutifs, on peut débattre de mots, de passif ou d'actif dans une phrase, de beaucoup de choses, et je me demande si cela vaut la peine d'entrer dans ce type de nuance à ce stade-là. Ce n'est pas un préambule, ce sont des principes constitutifs. L'intention décrite par Sœur Pascale se trouve suffisamment dans le texte comme il est parce qu'il est dit ce que l'Eglise fait dans ce processus. Elle se tourne vers la Bible pour y trouver la source de la Révélation divine, cela sous-entend quand même que Dieu s'y révèle et que c'est lui qui a pris cette initiative. Si on parle de la Bible en premier, c'est que derrière il y a le principe du « sola scriptura », et le fait que nous avons besoin de Dieu pour interpréter la Bible aujourd'hui, je le retrouve dans les mots « A la lumière du Saint-Esprit ». On peut prendre acte de champs de réflexion et c'est bien qu'ils soient notés par le groupe mais on ne va pas y arriver si on débat de tous les détails, même si c'est passionnant.

Le président approuve l'intervention de Patrick Schlüter en précisant que l'idée du débat actuel est une façon de rendre hommage au travail qui a été fait et de montrer que le dossier a été lu. L'idée du débat n'est pas d'être formaliste mais de préciser certaines idées. La discussion de détail est presque un peu celle qu'il a sur les comptes ou le budget, les députés peuvent donner quelques pistes mais finalement la résolution est celle d'adopter. C'est très bien que le Synode puisse donner son avis et mettre le doigt sur certaines questions, certains détails.

Résolution (votée – adoptée)

Le Synode adopte les 12 principes constitutifs d'EREN2023.

- ❖ Vote sur la résolution : acceptée avec 34 oui et 2 abstentions
- ❖ Vote d'ensemble : accepté à l'unanimité

7. Rapport d'information n°4 du Conseil synodal : Cibles Terre Nouvelle

8. Rapport d'information n°5 du Conseil synodal : Modification, dans le Coutumier sous « Elections », de l'article 2a relatif aux députés paroissiaux au Synode

Le président lit le nouveau texte du Coutumier.

9. Rapport d'information n°6 du Conseil synodal : Formation professionnelles des ministres

M. Patrick Schlüter, paroisse du Val-de-Travers, en son nom propre

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les députés,

Suite à mon intervention au synode de juin au sujet de la formation professionnelle des ministres, j'aimerais relever 3 problématiques suite à la lecture du présent rapport :

1) Articulation entre la formation en paroisse et celle dispensée par l'OPF :

Cette articulation n'est pas du tout satisfaisante, dans tous les cas, elle ne l'était pas en ce qui concerne la volée qui a terminé en 2018. L'OPF ne semble pas beaucoup se préoccuper de cette articulation. A plusieurs reprises, y compris à la lecture du présent rapport, j'ai eu l'impression - excusez la formulation un peu osée - que l'OPF considère qu'il forme les stagiaires que nous occupons en paroisse. Cela me donne l'impression que quelque chose est à l'envers, mais surtout, le manque d'articulation est dommageable pour le processus de formation.

2) La phase d'observation en début de stage

Il est prévu que le stagiaire soit observateur pendant les premiers mois du stage. Il s'agit de 3-4 mois. A mes yeux, c'est un non-sens d'un point de vue formatif qui ne respecte pas les compétences préalables du stagiaire qui arrive en formation. C'est une perte de temps, mais aussi d'argent pour les Eglises qui financent 18 mois de stage.

3) Articulation entre stage et suffragance

La suffragance fait partie du processus de formation et devrait permettre de continuer de développer les compétences du stagiaire sur la base des rapports de stage. Dans le système actuel, il y a un problème d'articulation entre les instances romandes et les Eglises chargées d'organiser la suffragance, qui ne reçoivent pas toutes les indications nécessaires pour qu'il y ait un projet de formation pendant la suffragance.

J'ai déjà signalé ces points d'attention lors du dernier synode et également dans les processus d'évaluation de la formation. Plusieurs points ont aussi été relevés, tant par les stagiaires que par les maîtres de stage dans l'évaluation, en particulier sur l'équilibre et l'articulation entre formation OPF et stage en paroisse. Nous ne pouvons qu'espérer avoir été entendus. Malheureusement, en lisant attentivement le rapport présenté au synode, je ne trouve pas de réponse satisfaisante à mes yeux sur ces éléments importants, mais plutôt matière à continuer de m'inquiéter.

10. Rapport d'information n°7 du Conseil synodal : Dissolution du Fonds de garantie

11. Pétitions, propositions et motions éventuelles des Conseils paroissiaux et des membres du Synode

12. Questions des députés et réponses du Conseil synodal

1) Comment le Conseil synodal se positionne-t-il dans le dialogue œcuménique actuel, en particulier vis-à-vis de l'Eglise catholique romaine ?

2) Quelle ligne envisage-t-il de suivre dans les discussions à venir, en particulier suite à l'assemblée générale de la COTEC du 14 novembre dernier ?

M. Jean-Philippe Calame, conseiller synodal

Je réponds à ces deux questions ensemble.

En tout premier, il nous faut redire inlassablement que la recherche de l'unité entre les chrétiens n'est pas une activité à option ! « Le Christ peut-il être divisé ? » lance l'apôtre Paul. Dans son essence même comme dans sa vocation, l'Eglise est le mystère d'une communion qui doit se rendre visible pour que le monde croie. C'est pourquoi la division des chrétiens est un échec grave. La fragmentation du Corps ecclésial de Jésus-Christ en différentes Eglises représente un obstacle majeur pour l'établissement de la confiance entre les êtres humains dans le monde.

Aujourd'hui, les plus grands témoins et les plus hauts responsables des Eglises répètent cet appel : « Dans un monde à feu et à sang, les chrétiens portent une responsabilité particulière dans la construction de la paix. La restauration de la communion visible entre eux est plus urgente que jamais ».

L'unité, la communion, est toujours à construire. C'est si vrai que Jésus a consacré le don de sa vie à cet objectif, comme en témoigne son instante prière pour l'unité de ses témoins, à l'heure de la Passion.

Un autre appel est tout aussi nécessaire : il s'agit de la règle numéro un dans le dialogue œcuménique. Cette règle est très fréquemment transgressée, elle n'en demeure pas moins incontournable : « Le dialogue suppose et exige que chaque partenaire se garde de parler à la place de l'autre ».

Chaque Eglise apporte humblement le don et l'expression de sa foi. Aucune Eglise ne peut affirmer ce qu'est la foi de l'autre. Lorsqu'il arrive qu'un partenaire doive résumer sur tel point la foi de l'autre, cela doit se passer dans des conditions qui permettent à l'autre partenaire de confirmer ou corriger ce qui est dit.

Après ces deux rappels concernant la nécessité de l'unité entre les chrétiens et l'exigence propre au dialogue dans lequel cette unité peut s'établir, nous en venons aux deux questions posées par la paroisse du Val-de-Travers.

La récente assemblée générale de la COTEC ou Communauté de Travail des Eglises Chrétiennes de notre Canton a vu s'exprimer beaucoup de questionnements, de souffrance spirituelle et de réflexions autour d'un changement d'attitude de l'Eglise catholique romaine de notre canton, précisément dans le domaine de la pastorale œcuménique.

Depuis plus d'un an se développe en effet l'intention de remplacer les rares liturgies œcuméniques avec hospitalité eucharistique (culte ; messe) par des liturgies de la Parole.

Comme l'exprime bien la question posée par la paroisse du Val-de-Travers, c'est dans le dialogue et par des rencontres qu'une réalité aussi sensible doit être prise en charge.

En 1972, l'EREN a donné officiellement un avis favorable à la pratique de l'hospitalité eucharistique. Il s'agit d'un avis circonstancié, exprimant la position argumentée et développée, au nom du Conseil synodal de l'EREN, par son Président le pasteur Charles Bauer, le 1^{er} février 1972.

Ce document répondait à une requête qu'une année auparavant 120 protestants, catholiques romains et catholiques chrétiens avait adressée aux autorités des trois Eglises, leur demandant de se réunir et d'examiner ensemble si l'hospitalité réciproque à la Table du Seigneur pouvait être exercée dans certaines conditions précisées dans la lettre.

Vous trouvez deux citations de ce document du Conseil synodal dans le Coutumier, sous le titre « hospitalité eucharistique ».

Ce positionnement est toujours d'actualité. La ligne envisagée par le Conseil synodal reste inchangée, à savoir de poursuivre tous les engagements en commun que nos Eglises assument ensemble dans notre canton, de même que la promotion des diverses formes de dialogue et de rencontres visant à approfondir et étendre la communion entre les chrétiens.

Rappelons d'abord que le président du Conseil synodal le pasteur Christian Miaz, le vicaire épiscopal l'abbé Pietro Guerini et le curé catholique chrétien Nassouh Toutougni se voient régulièrement tout au long de l'année, non seulement dans le cadre de la commission inter-Eglises, mais également pour des rencontres fraternelles et informelles. Nous devons mesurer la valeur et les apports irremplaçables d'une telle pratique concrète, offrant un espace important pour tisser des relations de compréhension, d'estime et de connaissance réciproques.

Le Conseil synodal aujourd'hui partage avec vous un regard et deux suggestions.

Le regard sur la situation des Eglises catholique romaine et réformée dans notre canton nous fait constater qu'en ces dernières décennies nos Eglises ont connu un grand changement dans la composition de leurs équipes pastorales. La diversité des provenances et des formations reçues par les membres de ces équipes est un fait nouveau et a priori heureux, parce qu'enrichissant. Mais nos Eglises doivent certainement accompagner mieux qu'elles ne l'ont fait les nouveaux prêtres, pasteurs, diacres et responsables laïques dans leur insertion dans notre région. Nos Eglises n'ont probablement pas exposé aux personnes chargées d'un ministère et récemment arrivées la réalité ecclésiale et la riche pastorale œcuménique propres à notre canton.

Le Conseil synodal suggère donc que des initiatives soient prises pour créer des rencontres au cours desquelles ceux et celles qui sont en charge d'un ministère puissent partager réciproquement le récit de leur parcours de vie dans leur Eglise, et qu'ils puissent également entendre le récit de la vie œcuménique telle qu'elle s'est développée dans notre canton ces 70 dernières années. De telles rencontres peuvent se vivre avec simplicité déjà au niveau des régions, par exemple dans le cadre de colloques œcuméniques.

Dans cet effort d'écoute et de partage, il en va de la connaissance nécessaire du terreau dans lequel nous vivons, il en va de la connaissance du vécu humain et spirituel des chrétiens de notre canton, et aussi de la reconnaissance du ministère accompli fidèlement ces dernières décennies par les prêtres et les pasteurs de nos Eglises.

Le Conseil synodal suggère aussi qu'un même effort d'attention mutuelle et de connaissance réciproque soit conduit parallèlement sous la forme de rencontres renouvelées entre les membres de nos paroisses.

En effet, un regard sur nos paroisses fait constater qu'en ces dernières décennies la vie et la formation des paroissiens ont connu également des changements notables. Il est très souhaitable que les paroissiens de différentes générations prennent ensemble connaissance des textes de convergences et d'accords qui ont été validés par nos Eglises.

C'est une demande expresse adressée aux paroisses par les théologiens et participants aux conférences et événements œcuméniques de ces dernières années, qui ont portés des fruits encore trop méconnus de l'ensemble des chrétiens.

Enfin, le Conseil synodal est attentif à la formation liturgique dans notre Eglise, et aux demandes qui lui ont été présentées par un certain nombre de ministres désireux d'approfondir et d'harmoniser leurs connaissances et leurs pratiques dans ce domaine. Le Conseil synodal est conscient de la portée œcuménique d'une pratique plus homogène, voire plus cohérente, de nos liturgies de la sainte cène.

Le Conseil synodal sait pouvoir compter, notamment, sur l'appui de la Communauté des sœurs de Grandchamp, grâce auxquelles des rencontres dans ce sens ont déjà commencé.

En résumé, le Conseil synodal assure le Synode de son attention continue aux relations et aux engagements œcuméniques de l'EREN dans notre canton. Il partage la reconnaissance d'un grand nombre face au témoignage privilégié de communion entre les Eglises qui a été donné dans notre région. Dans cet esprit, il encourage chaque membre de notre Eglise à ne céder ni au découragement ni aux tentations de repli, mais de poursuivre au contraire des initiatives de rencontres, d'approfondissements et de dialogues capables de redonner aujourd'hui souffle et consistance à la communion visible entre tous les baptisés.

Prière finale par Sandra Depezay, députée ministre de la paroisse de Val-de-Ruz

11h00 Culte à la chapelle présidé par Florian Schubert

12h15 Repas de midi

13h30 Reprise de la session

17h00 Fin de la session

Le président clôt la séance à 16h50.

Neuchâtel, le 05.12.2018

Le procès-verbal a été rédigé par Mme Carole Blanchet, secrétaire administrative du Synode.

Le président
M. Yves Bourquin

La secrétaire
Mme Esther Berger

Rappel

- Journée des permanents sur EREN2023 - mercredi 27 mars 2019
- Journée pour les députés, les conseillers et les paroissiens sur EREN2023 - samedi 30 mars 2019
- 182^e session du Synode - mercredi 5 juin 2019 au Louverain
- Assemblée générale de l'Église dans les paroisses : élections des députés au Synode, élections des Conseils paroissiaux - dimanche 16 ou 23 juin 2019
- Journée des permanents - mercredi 12 juin 2019
- Culte d'installation des Conseils dans les paroisses - dimanche 30 juin 2019
- 183^e session du Synode, électif - mercredi 28 août 2019 à Neuchâtel
- Culte cantonal dans la paroisse de la BARC - dimanche 1^{er} septembre 2019
- 184^e session du Synode - mercredi 4 décembre 2019 à Montmirail